



**CoDir**  
**(Comité de Direction)**  
**de l' AISGE**

**RAPPORT DE GESTION**  
**ANNÉE 2020**

Annexe 1 du préavis 06/2021 – Comptes 2020

## TABLE DES MATIERES

1. Administration générale.....	5
1.1. Introduction.....	5
1.2. Codir (Comité de direction) – Législature 2016-2021 .....	5
Membres du Codir.....	5
Répartition des dicastères.....	6
Séances du Codir .....	6
1.3. Conseil Intercommunal – au 31 décembre 2020 .....	7
Membres par commune.....	7
Membres du bureau.....	8
Membres de la commission Gestion/Finances .....	8
Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » .....	8
Membre de la commission pilote (futur collègue Le Bix à le muids) .....	8
Membres de la commission ad hoc.....	8
Séances du Conseil intercommunal .....	8
Préavis 2020 .....	9
1.4. Personnel AISGE .....	10
Liste des collaborateurs en 2020.....	10
1.5. Informatique/bureautique .....	11
1.6. Site Internet.....	11
1.7. Archives .....	12
1.9. Le mot de la responsable du dicastère Administration.....	12
2. Finances.....	15
2.1. Informations générales .....	15
Plan comptable.....	15
Répartition des frais d'exploitation.....	15
Exercice comptable .....	15
Présentation des comptes.....	16
2.2. Comptes 2020 – Coûts des mesures sanitaires – Covid-19 .....	17
2020 – Année de pandémie .....	17
Mesures sanitaires – Coûts extra-budgétaires.....	17
2.3. Le mot du responsable du dicastère Finances - comptes.....	19
3. Bâtiments AISGE.....	20
Entretien.....	20

Intendant-concierge .....	20
3.1 Collège L'Oujon ( <i>compte 3500</i> ) .....	21
Travaux 2020 prévus au budget .....	21
Travaux 2020 d'entretien courant .....	21
Travaux extra-budgétaires – mesures sanitaires Covid.....	22
Préavis 06/2020 : Mise à jour du câblage et de la fibre optique – remplacement de 5 switches et réorganisaton du rack informatique .....	23
Préavis 07/2020 : agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE .....	24
3.2. Collège Le Cordex ( <i>Compte 3502</i> ) .....	27
Travaux 2020 prévus au budget.....	27
Travaux 2020 d'entretien courant .....	27
Travaux extra-budgétaires – mesures sanitaires Covid.....	28
3.3. Bâtiment de l'enfance à Trélex ( <i>compte 3501</i> ) .....	29
Travaux 2020 d'entretien courant .....	29
3.4. Collège Le Montant ( <i>compte 3503</i> ).....	30
Ouverture de 2 classes pour élèves 7P – non budgété .....	30
Travaux 2020 d'entretien courant .....	31
Travaux extra-budgétaires – mesures sanitaires Covid.....	31
3.5. Salle Communale Le Gossan.....	32
3.6. Mobilier scolaire.....	33
3.7. Déprédations et vandalisme.....	33
3.8. Le mot du responsable du dicastère Bâtiments et Terrains.....	34
4.1. Conseil d'établissement au 31 décembre 2020 .....	35
Rôle du Conseil d'établissement .....	36
Composition .....	36
SéanceS du Conseil d'établissement .....	37
4.2. Le mot du Président du Conseil d'établissement .....	38
4.3. Enseignement Primaire P1 Genolier-Givrins-Trélex.....	39
4.4. Enseignement Primaire P2 Arzier-Le Muids–Saint-Cergue .....	39
Répartition des élèves du Primaire P1 et P2 .....	39
4.5 Enseignement Primaire et Secondaire à Genolier.....	40
Répartition des élèves à Genolier .....	40
4.6. Le mot du Directeur de l'établissement .....	41

Une année riche en défis.....	41
Construction nouvelle zone ADM .....	42
Nos projets en cours.....	42
Une certaine idée de la culture à l'EPSGE .....	42
Transition numérique.....	43
Projet départemental 360°.....	44
Les défis futurs .....	45
Gestions des besoins en locaux scolaire en fonction de la démographie .....	45
Renforcement de la collaboration avec les lieux d'accueil périscolaires (UAPE, accueil de jour).....	45
5. Transports scolaires.....	46
5.1. Train NtScM – Accompagnants Péditrain .....	46
Mesures sanitaires – personnes à risques.....	46
Péditrain Le Muids à Arzier .....	47
Péditrain La Chèvrerie à Arzier .....	47
Péditrain Arzier à Saint-Cergue .....	47
5.2 Le Mot de la responsable des transports Arzier-Le Muids.....	48
Péditrain La Cure à Saint-Cergue.....	48
Patrouilles scolaires à Saint-Cergue .....	48
5.3 Le Mot de la responsable des transports La Cure-Saint-Cergue .....	49
5.4. Bus Scolaire .....	50
5.5. Le mot du responsable des Transports Genolier-Givrins-Trélex .....	50
6. Cantines Scolaires.....	52
6.1. Cantine de Genolier .....	52
6.2. Le mot de la responsable du dicastère Cantines.....	53
7. Accueil de la Petite Enfance .....	54
7.1 Les structures d'accueil de jour de l' AISGE.....	54
7.2 Le mot de la responsable du dicastère Accueil de jour .....	54
8. Secrétariat Général .....	55
8.1. Le mot de la secrétaire générale .....	55
9. Conclusion .....	56

Informations complémentaires : [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'art. 30 des statuts de l' AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil Intercommunal, le CoDir soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion de l'année 2020. Les comptes de l'association font l'objet du préavis 06/2021.

Le rapport de gestion permet aux membres du Conseil Intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association Intercommunale de Genolier et environs ; il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

L' AISGE remercie chacun des acteurs de la vie scolaire et de l'Accueil de jour pour son engagement et tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'association.

Florence SAGE, *Présidente du CoDir - Syndique de Genolier*



Figure 1 : image tirée de : <https://www.google.com/search?q=pictogramme+réunion+de+travail>

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1.1. INTRODUCTION

Le CoDir a le plaisir de vous soumettre son rapport de gestion complet et détaillé pour l'année 2020. La législature 2016-2021 est entrée dans sa dernière année et chacun a trouvé sa place dans l'association. Les membres du CoDir exercent une partie de leur mandat politique à l'AISGE ; pour ce faire ils sont secondés sur le terrain par la secrétaire générale. Elle est chargée de faire appliquer leurs décisions dans les différents secteurs d'activités.

### 1.2. CODIR (COMITÉ DE DIRECTION) – LÉGISLATURE 2016-2021

#### MEMBRES DU CODIR

##### ARZIER-LE MUIDS



Louise  
SCHWEIZER  
*Syndique*



Nicolas  
RAY  
*Municipal des écoles*

##### GENOLIER



Florence  
SAGE  
*Syndique*



Gérald  
GIRARDET  
*Municipal des bâtiments*

##### GIVRINS



Scott  
ADAMS  
*Municipal des affaires sociales*



Regula  
ZELLWEGER  
*Municipale des écoles*

##### SAINT-CERGUE



Paul  
MÉNARD  
*Municipal des finances*



Françoise  
SAMUEL  
*Municipale des écoles*

##### TRELEX



Pierre  
HOFMANN  
*Syndic*



Philippe  
DEPIERRE  
*Municipal des écoles*

Sources des photos : sites communaux – Municipalités

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Dicastères	Responsables	Membres
Administration générale	Mme Florence SAGE <i>Présidente CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i> Mme Louise SCHWEIZER <i>2<sup>e</sup> vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable budget &amp; comptes</i>	M. Pierre HOFMANN <i>Responsable budget &amp; comptes</i>
Bâtiments & terrains	M. Scott ADAMS <i>Responsable du dicastère</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Membre</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président</i>	M. Philippe DEPIERRE <i>Membre</i> Mme Florence SAGE <i>Membre</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i> Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i>
Transports scolaires	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Responsable à Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable à Saint-Cergue</i>
Cantine scolaire	Mme Regula ZELLWEGER <i>Responsable du dicastère</i>	
Accueil de la petite enfance	Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable du dicastère</i>	M. Philippe DEPIERRE <i>Membre</i> M. Nicolas RAY <i>Membre</i> Mme Florence SAGE <i>Membre</i> Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i>

## SÉANCES DU CODIR

Les séances du CoDir ont lieu chaque mois, généralement le mercredi soir à 18h30. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)<sup>1</sup>. En 2020, 17 séances ont eu lieu, dont 5 en visio-conférence en raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie du Covid-19. Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères ci-dessus.

Le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer aux séances du CoDir afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire.

A chaque séance, un procès-verbal est scrupuleusement rédigé par la secrétaire ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

<sup>1</sup> Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>

### 1.3. CONSEIL INTERCOMMUNAL – AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l' AISGE. Il comprend :

- a) Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné (*Statuts AISGE art. 7*).

#### MEMBRES PAR COMMUNE

##### **Arzier-le-Muids**

BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
DUGON Christian	municipal
KRIHA Thomas	conseiller communal
RUFFET Natacha	conseillère communale
<i>HUBSCHER Patrick</i>	<i>municipal suppléant</i>

##### **Genolier**

BÉDAT Myriam	conseillère communale
DARMON André	municipal
DUNAND Noémie	conseillère communale
SCHLAEPFER Martin	conseiller communal
<i>RICHARD Georges</i>	<i>municipal suppléant</i>

*(dès fin 2020, remplaçant de Mme Cécile CUENOUD)*

##### **Givrins**

BALLY Anne-Lise	municipale
BECHTEL Yann	conseiller communal
BREITENMOSER Stève	conseiller communal
PRADERVAND Hugo	conseiller communal
<i>BLUMENSTEIN Alain</i>	<i>municipal suppléant</i>

##### **Saint-Cergue**

DELUZ Catherine	conseillère communale
HAUTIER Marie-José	conseillère communale
MATHEZ Laurent	municipal
TIRVAUDEY Gilles	conseiller communal
<i>GRABER Pierre</i>	<i>municipal suppléant</i>

##### **Trélex**

AUDÉTAT Patricia	conseillère communale
HELLER-BERGER Céline	conseillère communale
MARZER Cédric	municipal
VAUTIER François	conseiller communal
<i>VOGEL Evelyne</i>	<i>municipale suppléante</i>



Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (*période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin*), son Président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants (*Statuts AISGE art. 6*).

#### MEMBRES DU BUREAU

VAUTIER François	Président	Trélex
DUGON Christian	vice-président	Arzier-Le Muids
BÉDAT Myriam	scrutatrice	Genolier
MATHEZ Laurent	scrutateur	Saint-Cergue
AUDETAT Patricia	scrutatrice suppléante	Trélex
BREITENMOSER	scrutateur suppléant	Givrins
ZEENDER Valérie	secrétaire non-membre du Conseil intercommunal	

Le Conseil intercommunal élit chaque année (*période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin*) une Commission de gestion et des finances formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (*Statuts AISGE art. 23*)

#### MEMBRES DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES

KRIHA Thomas	membre	Arzier-Le Muids
MARZER Cédric	membre rapporteur	Trélex
MATHEZ Laurent	membre	Saint-Cergue
PRADERVAND Hugo	membre	Givrins
<i>Membre à remplacer</i>	<i>membre</i>	<i>Genolier</i>

#### MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC « BÂTIMENTS & TERRAINS »

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
BREITEMOSER Stève	membre	Givrins
DELUZ Catherine	membre	Saint-Cergue
HELLER-BERGER Céline	membre rapporteur	Trélex

#### MEMBRE DE LA COMMISSION PILOTE (FUTUR COLLÈGE LE BIX À LE MUIDS)

MARZER Cédric	membre	Trélex
---------------	--------	--------

#### MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BREITENMOSER Steve	membre	Givrins
DUGON Christian	membre	Arzier-Le Muids
HAUTIER Marie-Josée	membre	Saint-Cergue
MARZER Cédric	membre	Trélex

#### SÉANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Les membres du Conseil intercommunal ont siégé à deux reprises durant l'année 2020 :

1. 10 juin 2020 à Genolier (*séance d'avril reportée en raison des restrictions sanitaires Covid-19*)
2. 30 septembre 2020 à Genolier

## PRÉAVIS 2020

Dix préavis ont été soumis aux membres du Conseil intercommunal en 2020, détaillés comme suit :

01/2020	relatif aux comptes 2019 et le rapport de gestion 2019
02/2019	relatif aux comptes Accueil de jour 2019 et le rapport de gestion Accueil de jour 2019
03/2019	relatif à une demande de crédit de <b>CHF 125'000.00 TTC</b> pour l'équipement en mobilier scolaire et d'enseignement pour 5 nouvelles classes primaires
04/2019	relatif à une demande de crédit de <b>CHF 274'235.30 TTC</b> pour le rachat du mobilier scolaire de l'école Le Vallon de la Commune de Saint-Cergue
05/2020	relatif à une demande de crédit de <b>CHF 99'000.00 TTC</b> destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs-trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et à la mise en place d'un contrat d'entretien et maintenance des systèmes interactifs
06/2020	relatif à une demande de crédit de <b>CHF 42'000.00 TTC</b> pour la mise à jour du câblage et de la fibre optique ainsi que le remplacement de 5 switches et réorganisation du rack informatique
07/2020	relatif à une demande de crédit de construction de <b>CHF 743'000.00 TTC</b> pour la transformation, l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier
08/2020	relatif à une demande de crédit de <b>CHF 100'000.00 TTC</b> pour financer les formations professionnelles des responsables de site des structures de l'accueil de jour de l'AISGE
09/2020	relatif au budget 2021
10/2020	relatif au budget Accueil de jour 2021

Tous les préavis 2020 ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal tels que présentés, exception faite du Préavis 07/2020 qui a été amendé avec une proposition du CoDir de construire un préau couvert complémentaire afin de compenser les surfaces perdues par l'agrandissement.



Figure 2 : image tirée de <https://www.google.com/search?q=affichage+numérique+scolaire>

## 1.4. PERSONNEL AISGE

Le nombre global de collaborateurs est resté stable, malgré les divers chamboulements qui ont eu lieu durant l'année 2020 ; ci-dessous la liste des collaborateurs par secteurs d'activités.

### LISTE DES COLLABORATEURS EN 2020

Secrétaire générale	Mme Dominique ALTHAUS	90%
Secrétaires adjointes	Mme Laetitia GONIN, <i>jusqu'au 30.09.2020.</i> Mme Evelyne LA FERLA, <i>dès le 13.05.2020 (contrat CDD), dès le 01.09.2020 (en contrat CDI)</i>	60%
Boursière	Mme Chantal RUFFIEUX, <i>en retraite dès le 30.09.2020.</i> Mme Mélanie SAUTHIER, <i>nouvelle boursière engagée dès le 01.08.2020</i>	70%
Intendant-concierge	M. David SCHMID	90%
Surveillantes Cantine Genolier	Mme Anne-Lise BARIATTI Mme Christine GAFNER <i>sauf jeudi midi</i> Mme Francine MONNEY Mme Sandra MOIA, <i>jusqu'au 05.07.2020</i> Mme Maria Altagrazia LORENZO RAMO, <i>jeudi midi dès le 24.08.2020</i>	23 % 17% 23% 6% 6%
Accompagnants Péditrain Le Muids-Arzier	Mme Stéphanie CHAMBEROD Mme Anne NEGRINI, <i>dès le 24.08.2020</i> Melle Morgane OTT M. Pascal RENDINA Mme Elsbeth TONNEAU, <i>en retraite dès le 05.07 2020</i> Mme Valérie ZEENDER, <i>accompagnante et coordinatrice</i>	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain La Chèvrerie-Arzier	Mme Françoise CORNAZ, <i>patrouilleuse scolaire dès le 24.08.2020</i> Mme Marianne DEMIERRE, <i>patrouilleuse scolaire dès le 24.08.2020</i> Mme Maria Altagrazia LORENZO RAMO, <i>dès le 24.08.2020</i> Melle Morgane OTT, <i>remplaçante</i> M. Pascal PETROVIC <i>Pédibus « hors train » à St-Cergue dès le 24.08.2020</i>	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain La Cure-St-Cergue	Mme Fabienne CHÉTELAT, <i>accompagnante et coordinatrice</i> Mme Ophélie PACO DA COSTA, <i>dès le 24.08.2020</i> Mme Véronique MARCOU, <i>dès le 24.08.2020</i> Mme Sylvie MEYNIER, <i>dès le 03.02.2020</i> Mme Aline FIGUET, Mme Christiane PIERSON Mme Carole RICHARDET	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain Arzier-St- Cergue <i>Ligne ouverte dès le 24.08.2020</i>	Mme Fabienne CHÉTELAT Mme Ophélie PACO DA COSTA Mme Véronique MARCOU Mme Sylvie MEYNIER	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Patrouilleurs-euses Saint-Cergue	Mme Jannick BURNIER, <i>coordinatrice</i> Mme Françoise CORNAZ Mme Marianne DEMIERRE Mme Céline GUGHIELMAZI, <i>dès le 24.08.2020</i> Mme Clarissa HOHERMUTH Mme Macha LAENERTS Mme Valentina USIC	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire

## 1.5. INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE

L'organisation de l'administration et sa gestion informatique ont subi de grands bouleversements dus à la décision du Conseil fédéral de mettre en confinement une grande partie de la population. Le télétravail est alors entré dans nos vies professionnelles.

Dès le lundi 16 mars, 1<sup>er</sup> jour de confinement, la secrétaire générale, l'assistante administrative et la boursière se sont organisées afin de pouvoir assurer leurs tâches, en partie en télétravail depuis leur domicile et en partie au bureau, selon un tournus hebdomadaire afin qu'une seule personne soit présente dans les bureaux de l'administration à Genolier.

Le matériel informatique à disposition a été réaffecté afin que chacun puisse travailler au bureau de Genolier et à son domicile :

- **Secrétaire générale** : l'ordinateur de bureau a été transmis à l'intendant-concierge ; une nouvelle configuration de l'ordinateur portable, déjà acquis, en a fait l'ordinateur principal avec l'installation au bureau d'une « docking station » ;
- **Assistante administrative** : l'ordinateur portable, déjà acquis pour la prise des PV, a été reprogrammé et configuré uniquement pour le secrétariat. Cet ordinateur servait également à la programmation des clés des bâtiments de Genolier ; le programme des clés a été désinstallé du portable de l'assistante administrative et reprogrammé sur l'ordinateur de bureau cédé à l'intendant-concierge.
- **Boursières** : Mme RUFFIEUX a préféré utiliser son ordinateur personnel à la maison avec la liaison OfiCloud pour ses derniers mois de travail à l'AISGE.

Le télétravail prenant de plus en plus le pas sur l'organisation de l'administration, le CoDir a décidé de fournir un ordinateur portable professionnel à Mme SAUTHIER.

- **Intendant-concierge** : l'ordinateur vétuste (*plus de 12 ans d'utilisation et ayant déjà profité à 2 employés avant M. SCHMID*) a été remplacé par l'ordinateur de bureau de la secrétaire générale. Une configuration spécifique a été nécessaire pour effacer les dossiers du secrétariat général et introduire le programme de gestion des clés des bâtiments.

Grâce à cette gestion raisonnée de l'ensemble des ordinateurs actifs à l'AISGE avant le confinement, un seul ordinateur portable et une « docking station » ont dû être achetés ; une mise à jour généralisée des programmes et des ordinateurs a été effectuée. Ainsi, tous les postes sont opérationnels et agréés pour un télétravail en toute sécurité, de manière autonome et répondant aux normes sanitaires exigées.

## 1.6. SITE INTERNET

Le site, sous sa forme actuelle, est mis à jour chaque semaine par la secrétaire générale. Il renseigne les parents des enfants scolarisés des cinq communes de l'AISGE, sur les transports scolaires et l'organisation générale de l'AISGE. On y trouve également tous les documents officiels liés à la gestion de l'AISGE.

Un nouveau site est en construction comme mentionné dans le rapport de gestion 2019 ; il n'a pas pu voir le jour en 2020 en raison de l'absence prolongée de l'assistante administrative qui en assurait la rédaction. L'ouverture du nouveau site est prévue pour la rentrée d'août 2021 : nouveau visuel et surtout nouvelles fonctions prévues. A découvrir en juillet 2021...

## 1.7. ARCHIVES

Les archives électroniques de la GED sont conservées dans une banque de données « I-Cloud » gérée par notre fournisseur informatique, selon un cahier des charges précis. Le secrétariat n'est donc pas envahi par un imposant serveur, ce qui est très appréciable. Les archives « papier » sont conservées au secrétariat général ; elles sont gérées par la secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (*Loi sur l'archivage*)<sup>2</sup> et son *règlement d'application*<sup>3</sup>.

Les associations intercommunales, de même que les communes, ont l'obligation de faire relier les documents tels que : les procès-verbaux du CoDir, les procès-verbaux du CI, ainsi que les comptes annuels. Elles doivent également conserver les **pièces comptables de fonctionnement** durant 10 ans ; les **pièces comptables d'investissement**, tous les **courriers sortants** et les **dossiers du personnel** à vie.

Lors de la visite préfectorale annuelle de 2020, Mme le Préfet TURIN a pu constater la bonne conservation de ces documents au sein de l'administration AISGE.



Figure 3 : Archives AISGE : photo de D. ALTHAUS

## 1.9. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ADMINISTRATION

### Généralités

*Ordres, contre-ordres, fermetures des collèges, mesures sanitaires, masques...cette année, sans nos traditionnelles promotions fut bien étrange et compliquée.*

*Ce ne sont pas moins de 17 séances contre 10 ou 12 habituellement qui ont été tenues par le CoDir, en présentiel ou en visio-conférence, afin de gérer à la fois la crise sanitaire, mais également les différents dossiers en cours.*

<sup>2</sup> Loi sur l'archivage : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11?key=1550490642908&id=f09bdf70-5553-4116-b2df-82226faac73a>

<sup>3</sup> Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11.1?key=1550490763625&id=6a67c756-74fa-4a85-8618-51d0f829c062>

Comme mentionné depuis plusieurs années, le groupement scolaire doit gérer un accroissement du nombre d'élèves et tous les locaux disponibles sont utilisés au maximum de leur capacité. La commune de St-Cergue a dû, face à la pression démographique et dans l'urgence, réhabiliter l'ancienne école Jean-Jacques Rousseau afin de pouvoir enclasser les élèves. A Genolier, les locaux situés dans le collège Le Montant, qui étaient destinés à l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) ont été réattribués à l'enseignement. Afin d'équiper ces nouvelles classes et d'en renouveler une trop vétuste, un préavis pour l'achat de mobilier scolaire d'un montant de CHF 125'000.00 TTC a été déposé et accepté par le Conseil Intercommunal. Dans la même démarche, et afin de continuer à offrir à l'ensemble des élèves un enseignement moderne et de qualité un préavis pour équiper les classes de systèmes interactifs (CHF 99'000.00) a été accepté.

Qui dit augmentation des élèves dit augmentation du nombre d'enseignants (tes), les travaux d'agrandissement de la zone administrative du collège de L'Oujon (CHF 743'000.00) accepté par le CI avec un amendement pour un couvert ont commencé durant l'été et se sont achevés à mi-décembre. Le projet du couvert suivra en 2021.

Afin de pérenniser et améliorer le fonctionnement de l'entier de l'AISGE, le CoDir a mené une réflexion de fond et a souhaité, fin 2020, mettre en place un audit général de notre association en confiant le mandat à une entreprise spécialisée externe. Cette expertise devrait permettre aux nouveaux (elles) élus (es) de poursuivre les buts de l'AISGE avec le maximum de clefs en main. Un préavis sera déposé dans le courant de l'année 2021.

### **Conseil Intercommunal**

Après un report de date en raison du confinement, la première séance ordinaire du conseil s'est tenue le 10 juin (initialement prévue le 29 avril) avec la présentation de 7 préavis :

01/2020	Comptes 2019 et rapport de gestion AISGE 2019
02/2020	Comptes 2019 Accueil de jour AISGE et rapport de gestion 2019
03/2020	Achat nouveau mobilier scolaire rentrée août 2020
04/2020	Rachat mobilier scolaire nouvelle école le Vallon à St-Cergue
05/2020	Achat 11 systèmes interactifs
06/2020	Câblages Wi-Fi collèges Le Cordex et L'Oujon à Genolier
07/2020	Agrandissement zone administrative EPSGE L'Oujon à Genolier
08/2020	Financement pour les formations professionnelles des responsables de site Accueil de jour
09/2020	Budget AISGE 2021
10/2020	Budget AISGE-Accueil de jour 2021

La deuxième séance a eu lieu le 30 septembre et a porté sur le seul préavis du budget 2021.

### **Administration**

En raison de l'absence prolongée depuis février de la secrétaire adjointe, nous avons dû mettre un terme à son contrat pour le 30 septembre 2020. Cette décision est contestée par cette dernière et nous nous sommes résolus à prendre un avocat pour défendre les intérêts de l'AISGE. L'affaire est toujours en cours.

Notre secrétaire générale, Madame Dominique ALTHAUS, a dû, de février à mai, assurer à elle seule, le secrétariat et le secrétariat général (90% secrétariat général/60% secrétariat). Ce qui a occasionné une énorme surcharge de travail en pleine première vague de la pandémie.

Dès le mois de mai, nous avons engagé une secrétaire ; Madame Evelyne LA FERLA, en CDD, puis l'avons confirmée dans son poste dès le 1<sup>er</sup> septembre par un contrat à 60% en CDI.

La boursière, Madame Chantal RUFFIEUX a fait valoir son droit à la retraite et a quitté l' AISGE le 30 septembre 2020, pour la remplacer nous avons engagé Mme Mélanie SAUTHIER dès le 1<sup>er</sup> août afin qu'elle puisse reprendre les dossiers.

Afin d'assurer le respect des normes sanitaires dans la cantine de Genolier, des étudiantes ont été engagées dès la réouverture des écoles le 4 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **Personnel**

L' AISGE emploie au 31.12.2020, 29 personnes, réparties comme suit :

Administration	3 personnes
Bâtiments	1 personne
Péditrain	14 personnes (4 lignes)
Patrouilleurs-euse	7 personnes à St-Cergue
Cantine	4 personnes à Genolier

Par le biais du rapport de gestion, j'aimerais au nom du CoDir, remercier l'ensemble des collaborateurs-trices de l'association pour leur engagement et leur disponibilité.

En mon nom, puisqu'il s'agit là de mon dernier rapport de gestion, je voudrais souligner combien j'ai eu du plaisir à travailler avec chacune et chacun tout au long de ces années. J'ai beaucoup apprécié les échanges et la collaboration tant au niveau du CoDir qu'à celui de l'EPSGE. Les défis passés ont été nombreux et ceux à venir le seront également, en les relevant, je vous souhaite à toutes et tous ensemble, d'y trouver autant d'agrément que j'en ai eu.

Florence SAGE, Présidente du CoDir en charge de l'«Administration»  
et Syndique de Genolier



Figure 4 : image tirée de : <https://www.qooqle.com/search?q=administration&client>

## 2. FINANCES

### 2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### PLAN COMPTABLE

Le plan comptable utilisé par l' AISGE est le même que celui des communes ; il est identique depuis 2011 :

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l' AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l' AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l' AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*bâtiment loué à la commune de Genolier*)
- 5000 administration (*administration générale de la totalité des dicastères*)
- 5101 enseignement primaire P1 (*Genolier-Givrins-Trélex*)
- 5102 enseignement primaire P2 (*Arzier-Le Muids-Saint-Cergue*)
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*)
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*)
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*)
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*)
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au RCom (*Règlement sur la comptabilité des communes*)<sup>4</sup> qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

#### RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION

Selon l'art 29 des statuts de l' AISGE :

*« Tous les frais d'exploitation de l' AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.*

*La quote-part des communes associées est déterminée :*

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;*
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

#### EXERCICE COMPTABLE

<sup>4</sup> Règlement sur la comptabilité des communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>



L'exercice comptable court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août. Ce budget adopté par le Conseil Intercommunal en septembre concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CoDir et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves étant de plus en plus importante chaque année.

## PRÉSENTATION DES COMPTES

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1<sup>er</sup> janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la lecture et compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis, voir modèle ci-dessous.

AISGE - Liste: Listes officielles		19.02.2021		Page : 1 /14			
Comptes par ordre administratif							
Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	DOMAINE SET BATIMENTS	2'029'218.94	343'055.60	2'187'687.37	2'187'687.37	2'049'802.06	2'049'802.06
35	Bâtiments	2'029'218.94	343'055.60	2'187'687.37	2'187'687.37	2'049'802.06	2'049'802.06
3500	Bâtiment L'Oujon - Genolier	846'695.03	20'963.65	919'832.03	919'832.03	858'992.88	858'992.88
3500.3011.06	Traitements - Concierges	38'343.70		38'400.00		38'962.10	
3500.3030.00	Cotisations - AVS, AC, AF	3'636.80		3'100.00		4'304.80	
3500.3040.00	Cotisations - LPP	2'388.00		2'700.00		2'159.60	
3500.3050.00	Cotisations - LAA, APG	465.45		500.00		457.55	
3500.3061.00	Frais pour usage de véhicules privés	131.80		250.00		169.40	
3500.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces			1'000.00		76.25	
3500.3114.00	Achats de machines, de matériel d'exploitation	3'942.60		3'000.00		1'977.05	
	- Achats complémentaires de clés « électroniques » dus à l'arrivée de nouveaux intervenants dans les collèges - remis en état de serrures de casiers d'élèves avec nouvelles clés (usure normale)						
3500.3121.00	Achats et consommation d'eau	1'209.50		1'209.50		1'209.50	
3500.3123.00	Achats et consommation d'électricité	17'093.75		20'000.00		17'573.55	
3500.3124.00	Achats et consommation de combustibles	73'430.15		85'000.00		74'817.30	
3500.3133.00	Achats de produits et fournitures de nettoyage	5'353.65		2'500.00		3'810.50	
	- Dépassement dû à la fourniture par GTA des produits désinfectants complémentaires - Covid						
3500.3141.00	Entretien des bâtiments	46'870.30		59'000.00		38'642.60	
3500.3141.01	Entretien des bâtiments - Contrats	95'169.40		95'000.00		93'648.15	
3500.3145.01	Entretien extérieur du périmètre			1'000.00			
3500.3151.00	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. Techniques	169.35					
	- Nouvelle licence pour l'ordinateur de l'intendant-concierge - non prévisible au budget						
3500.3156.00	Entretien équip. matériel spécialisés	21'955.60		25'000.00		32'386.05	
3500.3156.01	Entretien équip. matériel spécialisés - Contrats	10'709.00		15'000.00		11'756.40	
3500.3182.00	Frais de téléphone	463.80		1'000.00		458.80	
3500.3182.01	Frais alarmes	1'379.40		2'000.00		1'379.40	
3500.3183.01	Commissions sur emprunts	358.85		600.00		407.80	
3500.3185.00	Honoraires et frais d'expertises			10'000.00			

Figure 5 : page de comptes AISGE avec commentaires

## 2.2. COMPTES 2020 – COÛTS DES MESURES SANITAIRES – COVID-19

### 2020 – ANNÉE DE PANDÉMIE

Le lundi 6 janvier 2020, une nouvelle année civile débutait, l'école entamait son 2<sup>e</sup> semestre et l'AISGE et la Direction scolaire s'apprêtaient à gérer de façon rigoureuse, comme à leur habitude, les montants mis à leur disposition par le Conseil intercommunal en appliquant le budget 2020 bien élaboré pour une année sans surprise.

Or, c'était sans compter cette nouvelle totalement irréaliste reçue ce fameux vendredi 13 mars 2020 de la part des autorités, tant cantonales que fédérales : **la fermeture des écoles à partir du lundi 16 mars 2020**, pour une durée... à définir selon l'évolution de la pandémie due à la Covid-19 ! Finalement, les écoles sont ainsi restées fermées durant 7 semaines, avec une réouverture le lundi 4 mai 2020.

Durant ces 7 semaines, le personnel administratif et l'intendant-concierge n'ont pas cessé de travailler selon leurs horaires habituels, alourdis d'heures supplémentaires et n'ont bénéficié d'aucune RHT (*réduction de l'horaire de travail*). De nombreuses mesures devaient être mises en place dans les bâtiments et avec le personnel à risque à réaffecter ou remplacer pour la reprise. Les accompagnants « Péditrain » et les surveillantes de la cantine ont été arrêtés et forcés de rester à la maison, mais leurs salaires ont été assurés. Sachant que les ressources financières viennent des communes, aucune aide n'a pu être demandée à l'Etat de Vaud ou à la Confédération.

### MESURES SANITAIRES – COÛTS EXTRA-BUDGÉTAIRES

Pour la reprise du lundi 4 mai 2020, un grand nombre de matériel a dû être acheté, du personnel supplémentaire a été engagé à la cantine pour assurer le respect des normes sanitaires entre les élèves et finalement des nettoyeurs ont dû être engagés pour assurer spécifiquement la désinfection de toutes les salles de classes de Genolier durant la pause de midi des élèves. Du matériel de protection et de désinfection a été remis à tout le personnel AISGE.

Pour la rentrée scolaire d'août, un courrier de la DGEO (*Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire*) du 23.07.2020 ordonnait aux Communes [associations de communes] de fournir des masques à tous les élèves de +12 ans qui devaient se rendre à l'école en transports publics. A l'AISGE, 322 élèves étaient concernés ! La question s'est immédiatement posée sur le choix du masque à fournir : masque en papier jetable ou masque en tissu lavable et réutilisable ? Un rapide calcul des coûts s'en est suivi : 322 élèves qui voyagent chaque jour de la semaine pour aller en classe et rentrer à la maison = 322 x 2 trajets par jour = 644 x 5 jours par semaine = 3220 masques papier par semaine ; tablant sur une obligation jusqu'en fin d'année 2020 cela représentait 14 semaines = 3220 x 14 = 12'880 masques à acheter et à JETER ! A ce moment précis, ces masques faisaient l'objet d'une convoitise mondiale et se vendaient à **CHF 1.24/pièce** ; d'où un coût évalué à 12'880 x 1.24 = **CHF 15'971.20**.

D'autre part, une inquiétude légitime quant aux déchets engendrés sur les quais de gare à Genolier et dans les autres communes, ainsi que sur le trajet Gare-Ecole de Genolier a clos l'idée d'achat de masques en papier : très coûteux, pas écologique et générant une masse de déchets inacceptable.

Le CoDir de l' AISGE a alors décidé d' acheter des masques en tissus à ses élèves et son personnel. De nombreuses recherches ont été effectuées afin de privilégier des masques de fabrication suisse, mais en raison des délais de livraison hors début d' année scolaire, l' AISGE a dû choisir une version, certes écologique, mais fabriquée au Vietnam. Les masques choisis sont fabriqués avec des fibres végétales, issues de cultures écoresponsables et une partie des bénéfices sont reversés pour le sauvetage des tortues locales. Un geste pour la planète qui semblait être une belle occasion d' associer les élèves de l' AISGE au mouvement de la jeunesse mondiale dans son désir de préserver ce monde et sa nature.

Dans un temps très restreint, moins de 3 semaines, l' AISGE a pu acheter des pochettes contenant 2 masques qui ont ensuite été envoyés par courrier postal aux 322 élèves et aux 30 employés de l' AISGE ; l' achat de ces masques réutilisables a coûté **CHF 4'843.80**, pour une utilisation durant le 1<sup>er</sup> semestre scolaire.

Par cet envoi, l' AISGE répondait à la demande de la DGEO formulée le 23.07.2020; un 2<sup>e</sup> achat était prévu pour le 2<sup>e</sup> semestre. Or, le 23.10.2020, l' Etat de Vaud informait les communes et associations de communes, des nouvelles dispositions dans lesquelles le masque était reconnu comme effet personnel (*LEO-Loi sur l' Enseignement Obligatoire, Art. 137*), donc à la charge des parents. L' AISGE était ainsi libérée de l' achat pour le 2<sup>e</sup> semestre.

Par contre, de nombreux autres frais « extrabudgétaires » ont dû être engagés afin de répondre en tous points aux exigences du Canton et de la Confédération. Afin d' identifier ces coûts extrabudgétaires, hors des coûts usuels, des comptes spéciaux ont été ouverts comme suit :

- 5000.3111.01 Administration
- 5101.3111.03 Enseignement Primaire Genolier-Givrins-Trélex
- 5102.3111.03 Enseignement Primaire Arzier-Le Muids – Saint-Cergue
- 5200.3111.03 Enseignement Secondaire à Genolier

Les comptes concernant les activités des élèves présentent des montants largement en dessous de ceux budgétés en raison de la fermeture de l' école durant 7 semaines, de l' interdiction de partir en camps et des nombreuses restrictions de rassemblement, permettant ainsi des économies sur le budget global.

Cette année 2020 marquera certains comptes peu en adéquation avec ceux prévus au budget, la situation sanitaire exceptionnelle en étant l' unique cause.

Il est à souligner que tous les postes qui devaient être maîtrisés et sans lien avec la pandémie, l' ont été avec la plus grande attention, tant par la Direction scolaire que par le CoDir et la secrétaire générale.

### 2.3. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE FINANCES - COMPTES

Dans les comptes 2020 et leur gestion, les éléments importants suivants sont à noter :

1. Les postes budgétaires relatifs à l'entretien des bâtiments Le Cordex, L'Oujon et Le Montant sont ventilés en fonction de leur surface respective, mais également selon les travaux spécifiques à chaque bâtiment.
2. Les coûts des transports pour le Primaire 2 (Arzier-St-Cergue) sont hors budget avec un dépassement très significatif dû à la mise en place d'un accompagnement d'élèves 6P qui habitent à Arzier-Le Muids et qui ont été enclassés à St-Cergue ; ceci n'ayant pas pu être prévu lors de l'élaboration du budget.
3. La dette de l' AISGE quant à elle n'a pas évolué, grâce à une gestion très pointue des emprunts obtenus, pour certains à taux négatif.
4. Un tableau financier a été mis en place en 2020. Ce type de document donne une vision sur les engagements financiers et leurs échéances pour l' AISGE ; ce tableau est un outil utile à l' AISGE dans un contexte où les investissements de notre association sont de plus en plus fréquents et importants.
5. La dette de l' AISGE au 31 décembre 2020 s'élevait à 18'639'165.00 CHF. Le taux d'intérêt moyen est de 0.91% pour un montant de 170'177.00 CHF.
6. Début septembre, départ à la retraite de Madame Chantal RUFFIEUX et transmission du poste à Madame Mélanie SAUTHIER.

Pour conclure, les membres du dicastère tiennent à remercier Madame Chantal RUFFIEUX et Madame Mélanie SAUTHIER pour l'excellente tenue de la comptabilité de notre association et Madame Dominique ALTHAUS qui s'est chargée durant toute l'année de la maîtrise des coûts, de la gestion des tableaux de calculs des coûts des bâtiments AISGE, ainsi que l'ensemble des tableaux de répartitions des coûts à la charge des cinq (5) communes de notre association en soutien à Madame SAUTHIER qui a effectué son premier bouclage comptable.

Paul MÉNARD, membre du CoDir en charge du dicastère « Finances »  
et Municipal de Saint-Cergue



Figure 6 : image tirée de : <https://www.google.com/search?q=comptabilité&client>

### 3. BÂTIMENTS AISGE

#### ENTRETIEN

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le bâtiment de l'Enfance à Trélex depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les frais d'entretien des bâtiments AISGE figurent dans la comptabilité sous les comptes 3500 (*L'Oujon-Genolier*), 3501 (*Bâtiment de l'enfance-Trélex*), 3502 (*Le Cordex-Genolier*). Les bâtiments de Genolier sont entretenus et réparés, ainsi que les mobiliers et machines par notre intendant-concierge lorsqu'il s'agit de petites réparations, ou par des entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de réparations plus conséquentes ou spécifiques. Afin d'assurer un entretien de qualité des bâtiments pour le maintien de bâtiments sains, une maintenance par tournus a été mise en place et a débuté en 2018. Les travaux d'entretien et de maintenance effectués pour chacun des bâtiments sont décrits sous chaque rubrique correspondante.

#### INTENDANT-CONCIERGE

L'intendant-concierge de Genolier, M. David SCHMID, est responsable de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs, de la surveillance des installations techniques, des petites réparations d'installations diverses dans les classes et espaces Direction/enseignants, de la réception des entreprises, des constatations de dégâts d'élèves avec leurs enseignants ; il surveille également la bonne exécution des nettoyages quotidiens effectués par l'entreprise CTA. Une séance hebdomadaire est organisée avec la secrétaire générale pour le suivi des travaux d'entretien afin de maintenir des bâtiments sains et agréables pour le personnel enseignant et les élèves. Le suivi des travaux en cours ou à faire, pour le maintien de leur bon fonctionnement, fait l'objet de séances mensuelles avec les responsables du dicastère.

M. SCHMID a un contact quotidien avec l'ensemble des enseignants et des élèves qui fréquentent l'école. Cette année encore, il a été très sollicité avec de nombreuses déprédations de la part de certains élèves ; à cela est venu s'ajouter une surcharge de travail engendrée par la mise en place de matériel en lien avec les mesures sanitaires à prendre dans l'ensemble des classes et bâtiments (*désinfectant de mobilier, support à savon et papier essuie-mains, poubelles à couvercle et marquage au sol pour les distanciations prescrites*) ainsi que du maintien de ces produits toujours en vigueur à ce jour.

Le CoDir remercie M. SCHMID pour son travail et ses compétences techniques qui permettent une gestion efficiente de l'entretien des bâtiments de Genolier, ainsi que de toute la patience dont il fait preuve avec ces élèves, parfois peu respectueux de son travail quotidien.

### 3.1 COLLÈGE L'OUJON (COMPTE 3500)

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat, un stockage du bois et le local d'archives scolaires. On y trouve également la **zone administrative** qui comprend le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres ; la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 7 : Entrée collège L'Oujon - photo D. ALTHAUS

#### TRAVAUX 2020 PRÉVUS AU BUDGET

- **Salle de gymnastique** : changement des néons par des lumières LED
- **Toit** : réfection du toit, traitement anti-mousse

#### TRAVAUX 2020 D'ENTRETIEN COURANT

- **-2 vestiaires salle de gym** : réfection des joints silicone des douches filles & garçons
- **-1 salle de sciences** : fermeture des grilles d'aération sur les portes et pose de laine de pierre pour isolation anti-feu
- **-1 salle de sciences** : remise en état de toutes les armoires et des dessus de tables « élèves »
- **-1 salle de travaux manuels** : pose de plaque en inox pour renforcement des portes et pose de laine de pierre pour isolation anti-feu
- **-1 local économat** : maçonnerie et rhabillages des murs
- **-1 local technique** : changement d'un collecteur de chauffage
- **-1 local technique** : changement des servomoteurs du groupe de chauffage
- **-1 local technique** : détartrage du brûleur
- **-1 local technique** : changement de l'horloge de ventilation et des purgeurs
- **Rez** : installation de câbles pour raccordement boîtier Siemens (détecteur incendie)
- **Rez** : peinture de rafraîchissement dans la salle « fumeurs » pour transformation en bureau
- **1<sup>er</sup> étage** : remplacement du frigo appartement concierge, défectueux en raison d'âge (+15 ans)
- **Ensemble du bâtiment** : modernisation des interrupteurs et pose de lumières LED

- **Ensemble du bâtiment** : révision complète des serrures des casiers d'élèves
- **Ensemble du bâtiment** : révision complète des serrures des portes de classes
- **Ensemble du bâtiment** : nettoyages des vitres extérieurs par une entreprise avec nacelle
- **Extérieur – niveau parking enseignant** : réparation de la barrière suite à déprédation
- **Extérieur – niveau entrée principale** : installation d'un nouveau parking à vélos compatible aux nouvelles largeurs de pneus des vélos électriques



Figure 8 : Parking à vélo - Collège L'Oujon - photo D. ALTHAUS

## TRAVAUX EXTRA-BUDGÉTAIRES – MESURES SANITAIRES COVID

A mi-avril, les autorités ont programmé le retour en classe des élèves au lundi 4 mai 2020. Cette décision s'accompagnait de nombreuses mesures sanitaires à organiser et installer dans les collèges, tant du Primaire que du Secondaire, et des marquages au sol à l'extérieur et à l'intérieur.

Une course contre la montre s'est alors enclenchée pour la secrétaire générale et l'intendant-concierge afin de s'approvisionner en gel hydro-alcoolique, désinfectant pour mobilier, poubelles à couvercle pour chaque classe, bandes de marquage au sol et protections en plexiglas pour des guichets au secrétariat de l'école et à la cantine. Mais, nous n'étions pas les seuls ! L'ensemble des responsables, comme nous, d'écoles et de collèges, tant dans le canton de Vaud qu'en Suisse étaient à la recherche des mêmes matériaux et les prix grimpaient de jour en jour, pendant que les stocks disponibles diminuaient à grande vitesse.

C'est avec beaucoup d'énergie, de téléphones, de déplacements personnels et avec l'aide de M. ADAMS, responsable du dicastère, ainsi que de la Direction scolaire qui avait accès à une centrale d'achat réservée aux écoles, que tout le matériel a été disponible et installé pour le lundi 4 mai 2020.

La maîtrise des coûts a été très subjective car l'obligation d'avoir les matériels primait, mais l'AISGE a su bien gérer. Le CoDir a par ailleurs décidé, pour assurer la livraison sur l'ensemble des écoles de l'AISGE, que tout devait être commandé par la secrétaire générale, livré à Genolier, puis redistribué dans les communes, via les concierges des

écoles et ainsi pouvoir bénéficier de prix négociés sur les quantités commandées. Ce qui fut demandé, fut exécuté.

Les produits et matériels suivants ont été commandés pour l'ensemble des écoles :

- Gel hydro-alcoolique pour les mains en flacon de 250 ml
- Savon en distributeur et distributeurs
- Papier essuie-main et distributeur
- Désinfectant pour mobilier et flacon vaporisateur
- Désinfectant pour matériel informatique en lingette
- Poubelle à couvercle et sac jetable quotidiennement
- Bande de marquage au sol

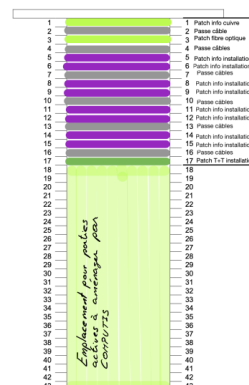
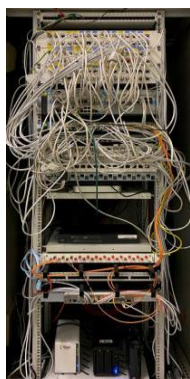
Ce ne sont pas moins de 117 classes qui ont été fournies dans les temps !

Durant les semaines qui ont suivi la réouverture des classes, l'effervescence est quelque peu redescendue, les prix aussi ; durant toute la fin de l'année 2020, il a été nécessaire de s'enquérir auprès de plusieurs fournisseurs avant toute commande, certains prix étant restés très élevés chez certains.

La secrétaire générale assure le suivi des commandes et la gestion des prix en lien avec les concierges des écoles des 5 villages. L'intendant-concierge de Genolier est toujours en charge de transmettre les produits et matériels à ses collègues des autres communes et il assure le suivi du réapprovisionnement dans les classes de Genolier. De plus, il surveille quotidiennement la désinfection des points sensibles dans les classes (*interrupteurs, robinets, lavabos et poignées de porte*) par une équipe de nettoyeuses durant la pause de midi des élèves.

## PRÉAVIS 06/2020 : MISE À JOUR DU CÂBLAGE ET DE LA FIBRE OPTIQUE – REMPLACEMENT DE 5 SWITCHES ET RÉORGANISATION DU RACK INFORMATIQUE

Durant l'été, l'ensemble du câblage informatique, tant dans le collège L'Oujon, que dans celui de Le Cordex a été mis à jour. Ces travaux ont permis la modernisation et l'augmentation du potentiel de câblage informatique nécessaire à l'installation des nouveaux systèmes interactifs. Ils permettent une utilisation optimum au moment des heures de cours et de la demande accrue d'outils informatiques utilisés simultanément.



L'informaticien, mandaté pour le travail, a été contraint d'effectuer une adaptation au réseau de L'Oujon, à savoir d'ajouter deux switches dans les nouvelles armoires du premier étage créées par l'électricien.

La raison est décrite ci-après :



- Initialement, tous les switches auraient dû être installés dans l'armoire de la salle de musique, remise au net.  
Le 26 mai, lorsque la panne d'électricité est survenue à L'Oujon et qu'un switch n'est pas reparti, j'ai dû commander du matériel (deux premiers switches "Oujon 4 + 4" sur les 5 prévus dans l'offre), de manière à pouvoir retirer les vieux équipements en panne.
- Mi-juin, l'offre de l'électricien pour la modernisation du système a exigé l'**ajout de deux petits switches supplémentaires** (*leur offre créait deux petits racks secondaires au premier étage, en classe 310 + colonne montante au milieu du hall*) ; ce sont les switches "Oujon 5 + 6".

Il y a eu ainsi deux besoins supplémentaires et non prévus dans le préavis et qui ne pouvaient être résolus avec le seul lien fibre :

1. depuis l'armoire P01.01 en Classe 310, afin de relier le téléphone du local concierge en PoE administratif.
2. depuis l'armoire P01.02 dans le hall, afin d'alimenter l'antenne de la salle des maîtres 209.

Afin d'assurer une complète révision selon le but du préavis, ces travaux complémentaires ont été réalisés et ont engendré un léger surcoût de **CHF 4'583.20**.

Ces travaux ont permis une modernisation complète du système informatique qui peut maintenant absorber toutes les sollicitations quotidiennes au moment des cours donnés dans de nombreuses classes avec les systèmes informatiques.

#### PRÉAVIS 07/2020 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE ADMINISTRATIVE DE L'EPSGE

Le préavis approuvé le 10 juin par les membres du CI, les travaux ont immédiatement été mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires, afin de pouvoir effectuer les travaux de gros œuvre durant l'absence d'élèves dans le périmètre.

Ci-dessous les plans insérés dans le préavis, ainsi que des photographies des locaux après les travaux.

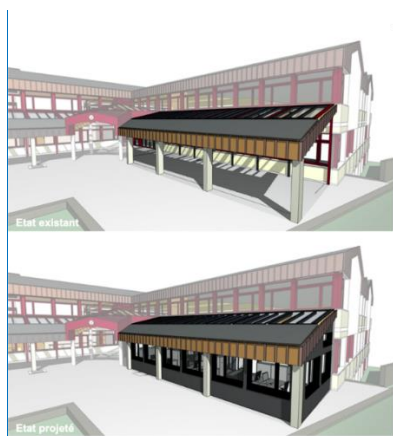


Figure 9 : plans – BaVu architectes



Figure 10 : plans BaVu architectes



Figure 11 : Façade extérieure du bureau des doyens-photo C. BELHUMEUR

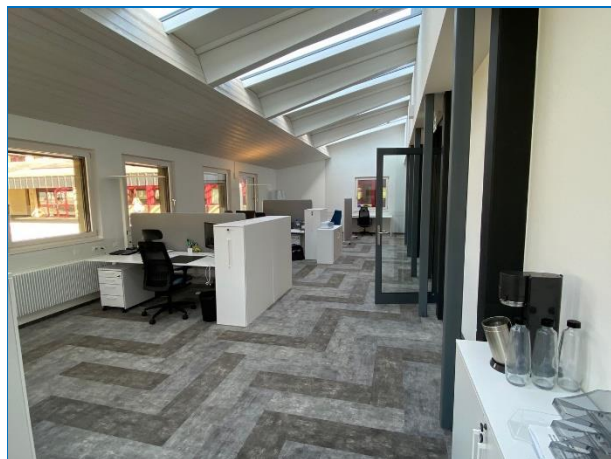


Figure 12 : Espace intérieur du bureau des doyen –photo C. BELHUMEUR



Figure 13: Salle du Conseil de Direction-photo C.BELHUMEUR



Figure 14 : Zone administrative Casiers des maîtres-Photo C.BELHUMEUR

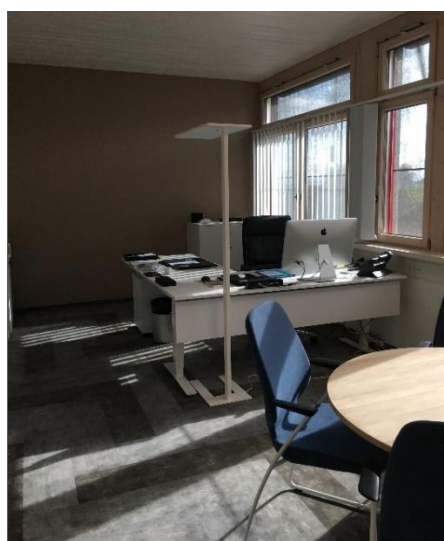


Figure 15 : Bureau du Directeur - photo D. ALTHAUS

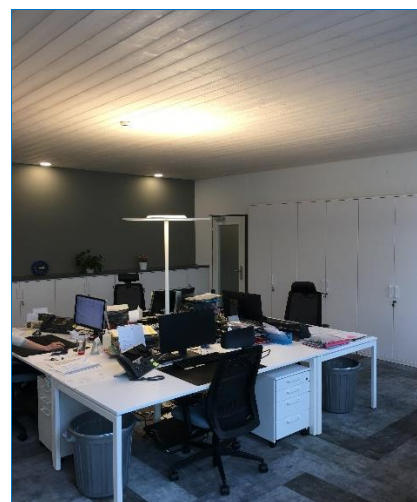


Figure 16 : Secrétariat EPSGE - photo D. ALTHAUS

Durant ces gros travaux, l'ensemble des bureaux de la zone administrative ont été installés provisoirement dans d'autres locaux du collège L'Oujon. Le déménagement et l'installation provisoire a été organisée durant la dernière semaine d'école avec de nombreuses contraintes, des déménageurs ont été mandatés pour le transport des mobiliers et nombreux cartons. En décembre, lors de l'emménagement dans les locaux neufs, les anciens mobiliers ont été stockés avant d'être redistribués dans d'autres locaux, voire d'autres écoles AISGE qui pourraient en avoir besoin. La nouvelle zone administrative a été dotée d'un mobilier entièrement neuf, installé par le fournisseur.

Hors travaux de la nouvelle zone administrative, de nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge, tels que travaux de peinture, réparations de nombreux mobiliers dans les classes, casiers des élèves, etc...

Grâce à une gestion maîtrisée des coûts, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, le budget 2020 a largement été respecté.

### 3.2. COLLÈGE LE CORDEX (COMPTE 3502)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dite « Lieu ressources ».

La **salle de gymnastique** double est accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 17 : Collège Le Cordex – image tirée de : [architecte.ch](http://architecte.ch)

#### TRAVAUX 2020 PRÉVUS AU BUDGET

- **1<sup>er</sup> étage et montées d'escaliers** : rafraîchissement des peintures murales avec insertion du pictogramme EPSGE
- **Ensemble du bâtiment** : révision globale de la ventilation

#### TRAVAUX 2020 D'ENTRETIEN COURANT

- **-2 vestiaires salle de gym** : changement détecteurs de lumière étanches vestiaires filles & garçons
- **-2 couloir salle de gym** : rhabillage de la porte des WC garçons
- **-2 salle de gymnastique** : changement de la centrale de l'exutoire de fumée (*salle de gym*)
- **-2 salle de gymnastique** : changement d'une vitre fissurée
- **-2 local technique** : détartrage du brûleur
- **-2 local technique** : changement du moteur des coupoles de toit
- **Rez armoire technique** : changement de la centrale de l'exutoire de fumée (*cage d'escaliers*)
- **1<sup>er</sup> étage et montée d'escaliers rez-1<sup>er</sup>** : rafraîchissement des peintures et avec ajout du pictogramme EPSGE
- **Ensemble du bâtiment** : changement de toutes les plaques de signalisation « chemin de fuite »
- **Ensemble du bâtiment** : révision complète des casiers d'élèves avec réparation des serrures usagées
- **Ensemble du bâtiment** : mesure des températures dans différentes classes



Figure 18 : Logo EPSGE - Mur 1<sup>er</sup> étage Le Cordex - photo D. ALTHAUS

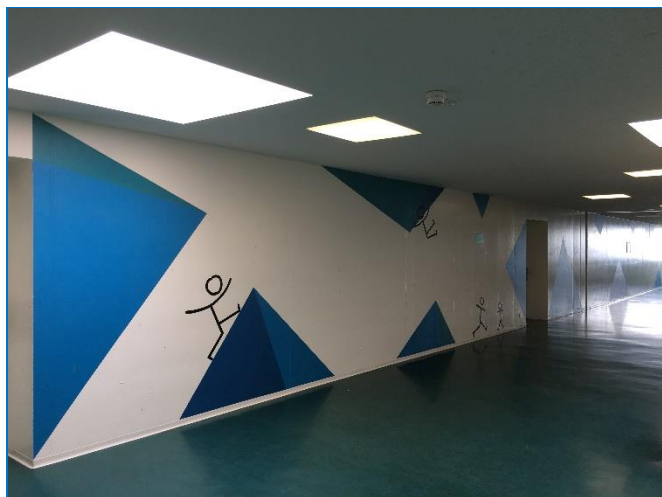


Figure 19 : Bonhomme EPSGE - Mur 1er étage Le Cordex - photo D. ALTHAUS

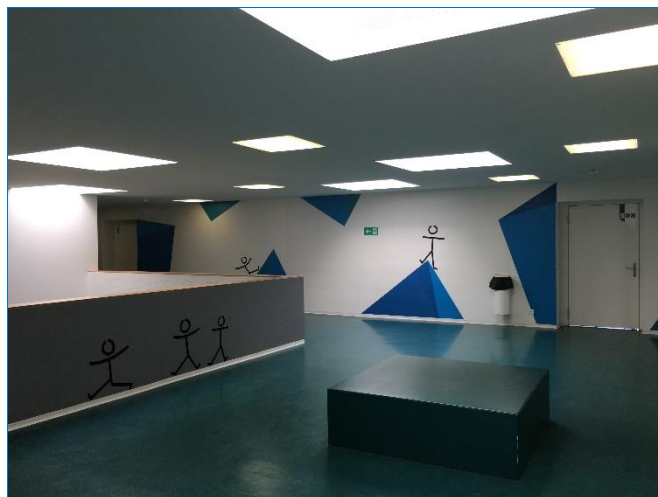


Figure 20 : Bonhomme EPSGE - Mur 1er étage Le Cordex - photo D. ALTHAUS

### TRAVAUX EXTRA-BUDGÉTAIRES – MESURES SANITAIRES COVID

Les mêmes travaux et installations que dans L'Oujon ont été nécessaires pour Le Cordex. Voir indication plus haut. De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant et dues à des dégâts volontaires d'élèves.

Grâce à une gestion maîtrisée des coûts, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, le budget 2020 a largement été respecté.

### 3.3. BÂTIMENT DE L'ENFANCE À TRÉLEX (COMPTE 3501)

Ce bâtiment est la propriété de l'AISGE depuis le 31.12.2015. Il a été conçu pour l'accueil des élèves dans divers locaux distincts.

Au rez, une crèche-garderie et une UAPE nommée « Graines de Marmots », au 1<sup>er</sup> étage une cantine scolaire et des bureaux PPLS (Psychologie-psychomotricité en milieu scolaire).



Figure 21 : Bâtiment de l'Enfance - Photo tirée de [www.coretra.ch](http://www.coretra.ch)

Ce bâtiment est opérationnel depuis août 2015 et chaque année les enfants sont de plus en plus nombreux à y être accueillis par des éducatrices, des assistantes socio-éducatives et des auxiliaires de vie. La proximité avec les deux écoles permet de proposer un lieu d'accueil optimal avant l'école le matin, à midi pour le repas et l'après-midi après l'école.

Ce bâtiment abrite aussi les bureaux PPLS pour la région ; leur installation au 1<sup>er</sup> étage avec accès direct depuis le garage, permet une confidentialité des usagers très appréciée par les parents et les responsables PPLS.

De bonne construction et très récent, ce bâtiment demande un minimum de frais d'entretien et les usagers en prennent soin ; les réparations minimales ont été effectuées par le concierge.

Grâce à une gestion maîtrisée des coûts, tout en effectuant les entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, le budget 2020 a bien été respecté.

#### TRAVAUX 2020 D'ENTRETIEN COURANT

Les nettoyages quotidiens ont été effectués et les entretiens annuels techniques de l'ascenseur, de la porte de garage, de la ventilation, des lave-vaisselles et de la signalisation « incendie », ont été nécessaires dans ce bâtiment.

### 3.4. COLLÈGE LE MONTANT (COMPTE 3503)

Ce collège, construit en 1912, accueille deux salles pour les « activités créatrices manuelles », la cuisine pour les cours d'économie ménagère, l'administration et salle de réunion de l'AISGE. Dès août 2020, deux **salles de classes** supplémentaires pour des **élèves 7P** ont été aménagées au rez et au 1<sup>er</sup>.

La bibliothèque communale « Matulu » est également présente dans ce bâtiment.



Figure 22 : Collège Le Montant - Genolier - photo D. ALTHAUS

#### OUVERTURE DE 2 CLASSES POUR ÉLÈVES 7P – NON BUDGETÉ

Au printemps 2020, la Direction scolaire a informé l'AISGE de sa demande de locaux supplémentaires à prévoir à Genolier pour la rentrée d'août, pour des élèves à définir entre 7P-11S. Décision a alors été prise d'aménager les deux classes encore libres dans le collège « Le Montant » (*salles 412 et 422*) avec l'achat de mobilier et systèmes interactifs passés par les préavis 04/2020 et 05/2020 en avril 2020. La Commune de Genolier, propriétaire du bâtiment, a entrepris les travaux de réfection des classes et pourvu ces deux classes des branchements électriques et informatiques nécessaires. L'AISGE a, quant à elle, payé les frais de locataire, à savoir l'installation de stores intérieurs dans les deux classes, équipés toutes les salles avec des serrures électroniques identiques à celle des collèges L'Oujon et Le Cordex, ce qui a engendré un dépassement budgétaire non prévisible.



Figure 23 : Collège Le Montant salle 412 -Elèves 5P - photo D. ALTHAUS



Figure 24 : Collège Le Montant salle 412 - Elèves 5P - photo D. ALTHAUS



Figure 25 : Collège Le Montant salle 422 - Elèves 5P - photo D. ALTHAUS



Figure 26 : Collège Le Montant salle 422 - Elèves 5P - photo D. ALTHAUS

Au 31 décembre 2020, les locaux dans Le Montant sont répartis comme suit :

- **A l'entresol** : cuisine pour les cours d'économie familiale aux élèves et bibliothèque communale
- **Au rez-de-chaussée** : salle 411 ACT (*Activités créatrices sur tissus*) et salle 411 Elèves 7P
- **Au 1<sup>er</sup> étage** : salle 421 ACM (*Activités créatrices manuelles*) de modelage, salle 422 Elèves 7P et salle 423 salle des maîtres et salle de réunion du CoDir ;
- **Au 2<sup>e</sup> étage** : administration AISGE, ainsi qu'un appartement avec des locataires.

#### TRAVAUX 2020 D'ENTRETIEN COURANT

- **Cuisine** : pose de tablettes rabattables pour augmenter les surfaces de plan de travail
- **Cuisine** : installation d'un 2<sup>e</sup> lave-vaisselle (*normes sanitaires Covid*)
- **Salle 412 et 422** : installation de stores à lamelles à l'intérieur des classes
- **Salle 411, 412, 421, 422 et 423** : pose de serrures électroniques

Les réparations concernant le bâtiment en lui-même ont été effectuées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire.

Les frais d'installation de deux nouvelles classes pour l'arrivée de plus de 40 élèves ont engendré un dépassement de budget du compte 3503.3141.00. Les travaux effectués sont pérennes et doivent être considérés comme des dépenses uniques d'installation.

#### TRAVAUX EXTRA-BUDGÉTAIRES – MESURES SANITAIRES COVID

Les mêmes travaux et organisations sanitaires que dans L'Oujon et Le Cordex ont été nécessaires pour Le Montant. Voir indication plus haut.

De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant et dues à des dégâts volontaires d'élèves.

L'AISGE loue ce collège à la commune de Genolier, elle est donc locataire ; les frais payés sont ceux d'entretien et réparations nécessaires au bon fonctionnement des classes et de l'administration AISGE qui s'y trouvent. Cette année 2019, des coûts supplémentaires ont été annoncés suite aux deux aménagements successifs et non prévisibles pour l'administration.



### 3.5. SALLE COMMUNALE LE GOSSAN

La salle communale « Le Gossan » est propriété de la Commune de Genolier, elle est louée par l' AISGE. Elle accueille chaque jour dans sa partie « Foyer », près de 300-350 élèves qui viennent manger à la cantine scolaire, sauf le mercredi midi. En plus des repas servis, l' AISGE a installé 5 fours à micro-ondes pour permettre aux élèves de réchauffer des plats apportés de la maison.

Une petite salle séparée du foyer est utilisée par les enseignants et le personnel de l' EPSGE pour y manger hors de l' espace cantine des élèves.

Le foyer de la salle Le Gossan est également utilisé pour des séances du Conseil intercommunal AISGE, en tournus avec les salles communales des 4 autres communes membres.

Au moment de l' ouverture des classes le 4 mai 2020, une installation respectant les mesures sanitaires a engendré un nouvel ordonnancement des tables et du mode de service aux élèves. Une protection en plexiglas a également dû être montée pour séparer le personnel de service des élèves. Plus de bacs à service, ni de buffet de salade, chaque plateau doit être prêt et touché par l' élève seul.

Un travail d' installation très important a nécessité l' ouverture de la salle de gymnastique, transformée en immense salle à manger. Deux étudiantes sont venues renforcer l' équipe des surveillantes habituelles. Ces dispositions ont été effectives jusqu' à la fin de l' année scolaire en juillet 2020 et ont pu être allégées à la rentrée de la nouvelle année.



Figure 27 : Guichet de service - cantine Genolier - photo D. ALTHAUS

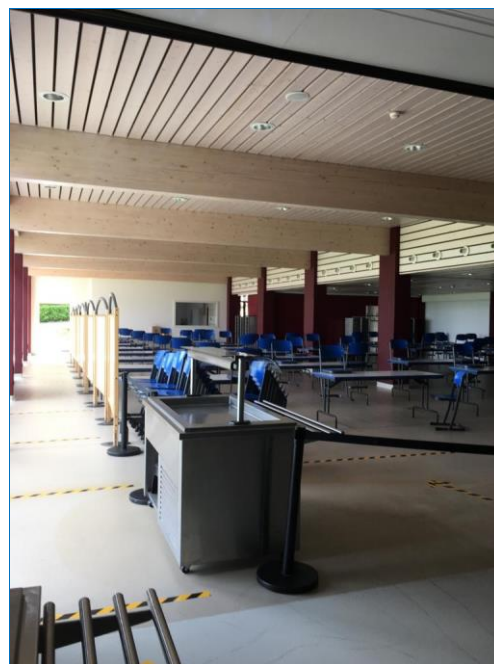


Figure 28 : Entrée avec marquage de distance - photo D. ALTHAUS



Figure 29 : Tables cantine 2 places - photo D. ALTHAUS



Figure 30 : Tables Grande salle 2 places - photo D. ALTHAUS

### 3.6. MOBILIER SCOLAIRE

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes. En août 2020, lors de la réorganisation des diverses classes des élèves primaires, c'est ainsi que le mobilier d'une classe entière de Trélex 1P-2P a été déménagé à l'école d'Arzier, le mobilier d'une classe entière d'Arzier 5P-6P a été déménagé à St-Cergue et le mobilier d'une classe de St-Cergue 3P-4P a été déménagé à Trélex ; ces déménagements ont évité l'achat de mobilier et permis une utilisation optimum du mobilier déjà en possession de l'AISGE.

D'autre part, l'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. En 2020, du mobilier neuf a été acheté pour deux classes à Trélex, deux classes à Arzier, ainsi que le renouvellement de 176 chaises d'élèves dans le collège L'Oujon.

### 3.7. DÉPRÉDATIONS ET VANDALISME

En cas de casse avérée et constatée par la Direction scolaire et l'AISGE, d'une négligence ou mauvaise intention d'un élève, les frais de réparation sont facturés aux parents, selon les articles 115 et 137 de la LEO (*Loi sur l'enseignement obligatoire*)<sup>5</sup> et l'art 101 de son *règlement d'application*<sup>6</sup>.

L'année 2020 a été une année très éprouvante en raison de l'arrivée du Covid dans le quotidien de chacun. Les déprédations sont toujours existantes dans les collèges.

<sup>5</sup> Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02?key=1550493784638&id=1444413b-d078-412a-8edc-b8e277fc2daa>

<sup>6</sup> Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02.1?key=1550493847536&id=8e9502b1-5958-481c-91e9-f2a985e1c49c>

Les nombreuses poubelles à déchets installées dans les classes permettent une bonne gestion des déchets dus aux masques usagés et papier essuie-main. Les élèves respectent, pour la plupart, leurs espaces scolaires. Par contre, le budget des produits et fournitures de nettoyage est dépassé, en grande partie en raison des produits et matériels de nettoyage fournis par l'entreprise de nettoyage qui a dû assurer un nettoyage et une désinfection supplémentaire des classes en fin de journée. Ces montants étant compris dans leurs fournitures mensuelles, il n'a pas été possible de les séparer et les comptabiliser dans le compte spécial « Coronavirus ».

### 3.8. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE BÂTIMENTS ET TERRAINS

*Plusieurs chantiers conséquents ont été menés cette année :*

*- Transformation et agrandissement de la zone administrative dans le collège de l'Oujon : afin de répondre aux besoins de salles pour le secrétariat, les doyens et le conseil de direction. Un nouveau WC a également été ajouté en salle des maîtres. Ce chantier conséquent a débuté au début des vacances d'été et a été terminé pour Noël. Il reste néanmoins à réaliser la création d'un couvert pour les élèves. En effet, sur proposition de la commission des bâtiments du conseil intercommunal, un montant de 100'000.00 CHF avait été ajouté au préavis afin de compenser la surface couverte perdue par l'ajout d'une surface couverte dans le préau, à proximité de la zone administrative.*

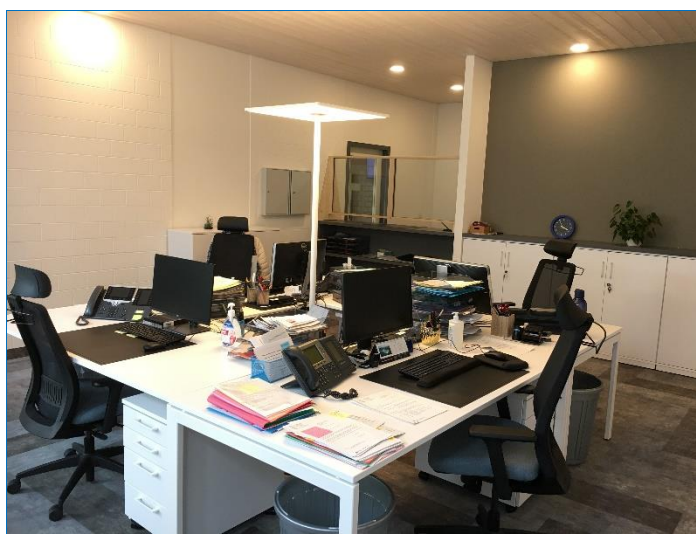


Figure 31 : Secrétariat avec guichet de réception - photo D. ALTHAUS

*- Mise à jour du câblage des classes de l'Oujon : en vue de répondre aux besoins d'accès réseaux dans les classes suite à la mise en place des écrans interactifs et au vu de la vétusté des équipements électroniques et du câblage existant, les armoires de brassage ainsi que le câblage dans les classes a été refait pendant les vacances d'été.*

*- Résolution des problèmes de températures estivales élevées au Cordex. Lors des périodes de fortes chaleurs, la température dans les classes du Cordex excède 28°C ce qui rend les conditions de travail très pénibles. Cette situation était principalement due à des dysfonctionnements de certains équipements : commande des coupoles d'aération en toiture trop sensible au vent, contrôleur des stores déprogrammé et fenêtres qui ne pouvaient pas*

*s'ouvrir suffisamment. Ces divers problèmes ont été corrigés ce qui devrait contribuer significativement à maintenir une température acceptable dans les périodes de grosses chaleurs.*

*- Nous avons également profité des vacances d'été pour repeindre le 1<sup>er</sup> étage du Cordex, dont les murs n'étaient plus vraiment blancs, en y ajoutant une touche de fantaisie.*



Figure 32 : Rappel du logo EPSGE - Peinture 1er étage Le Cordex - photo D. ALTHAUS

*A signaler également quelques interventions pour l'entretien du système de chauffage, des commandes d'exutoires ainsi que la transition, par étapes, de l'éclairage sur la technologie LED. Nous avons également installé un parking à vélo d'une capacité de 20 places sous le couvert de l'Oujon afin d'encourager les déplacements en mobilité douce des élèves et des enseignant.e.s.*

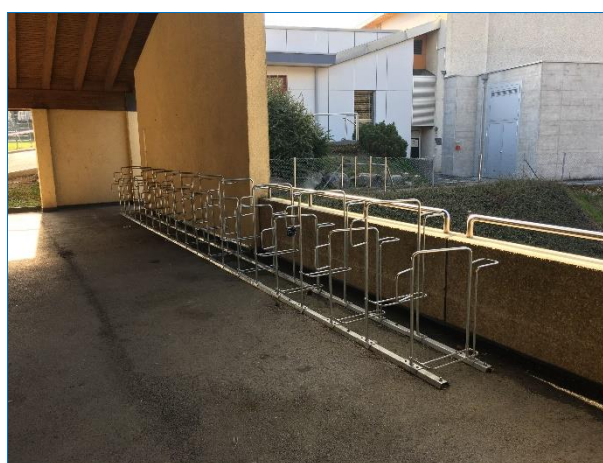


Figure 33 : Parking à vélo collège L'Oujon - photo D. ALTHAUS

*Sur une note moins positive, nous devons signaler de nombreuses déprédations dans et autour des bâtiments scolaires. Les cas sont en augmentation cette année et nous n'avons pas encore trouvé de solution pour les faire cesser. Ce point est au centre de nos préoccupations et des propositions permettant de travailler à leur diminution sont en cours d'élaboration.*

*Scott ADAMS, membre du CODIR en charge du dicastère « Bâtiments et terrains »  
et Municipal de Givrins*

#### 4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020

## RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au fil du temps, le rôle des établissements scolaires a fortement évolué en se complexifiant, en particulier dans un contexte social de plus en plus difficile. De fait, aujourd'hui, les établissements scolaires, en partenariat avec d'autres instances spécialisées, agissent dans de nombreux domaines qui nécessitent une bonne concertation avec de nombreux acteurs externes à l'école.

C'est pour répondre à ces problématiques que le Grand Conseil a introduit, dès 2006, les conseils d'établissements en remplacement des anciennes commissions scolaires. Instance obligatoire pour chaque établissement scolaire, le conseil d'établissement se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population, les parents d'élèves et les délégués des élèves.

D'après la loi, le conseil d'établissement est consulté sur de nombreux sujets concernant la vie de l'établissement, parmi lesquels: les activités culturelles, les manifestations locales, les constructions scolaires, l'établissement de la journée de l'écolier, la politique générale en matière de camps, courses, etc., les prestations péri-et parascolaires et les transports scolaires. Il a enfin le droit d'accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou qui suivent des vacances scolaires, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances annuelles.

## COMPOSITION

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE comme suit :

- a) cinq représentants des communes AISGE (municipaux des écoles désignés par le Codir) :
  - RAY Nicolas, membre du Codir et municipal Arzier-Le Muids Président du CE
  - DEPIERRE Philippe, membre du Codir et municipal Trélex
  - SAGE Florence membre du Codir et Syndique Genolier
  - SAMUEL Françoise membre du Codir et municipale Saint-Cergue
  - ZELLWEGER Regula membre du Codir et municipale Givrins
- b) cinq parents d'élèves (élus par l'ensemble des parents d'élèves) :
  - DE CHEZELLES Gilles, papa d'élèves, Trélex
  - FISHMAN Anne, maman d'élèves, Trélex
  - GENINI Roberta, maman d'élèves, Genolier
  - MENEVEAU Carole, maman d'élèves, Arzier-Le Muids
  - PATARIN Christophe, papa d'élèves, Arzier-Le Muids
- c) cinq entités de la société civile (par ex. sports, paroisses, loisirs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes) dont les représentants peuvent varier d'une séance à l'autre :
  - Épicerie de Genolier
  - Association des Parents d'élèves
  - Direction pédagogique des UAPE de l'AISGE

- FSG Arzier-Le Muids
- Espace Prévention La Côte

d) cinq représentants de l'EPSGE (école –Direction, secrétariat, enseignants) :

- LAGGER Simon, Directeur
- KING Sylvie, secrétaire de direction
- ADAMS Virginie, enseignante primaire (jusqu'en février 2020)
- DUFOUR Charlotte, conseillère école-famille (dès février 2020)
- JOGGI Joëlle, enseignante secondaire
- BOUTERAON Julie, animatrice santé PSPS

Le secrétariat du conseil d'établissement est assuré depuis 2018 par Mme Anne Fishman.

---

## SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### Séance du 11 mars 2020

Quelques jours seulement avant la fermeture des établissements scolaires, le conseil d'établissement a pu recevoir les délégués des écoles d'Arzier, de Genolier (7-8 P et 9-11S), de St-Cergue et de Trélex.

Au terme d'échanges nourris pendant plus d'une heure et demi et conclus par un apéritif de remerciements, les délégués ont pu présenter aux membres du conseil et pour chaque bâtiment, leur liste des points satisfaisants, moins satisfaisants ainsi que leurs propositions et demandes.

Ces points avaient préalablement été discutés au sein des conseils de classes et reflétaient donc l'avis de l'ensemble des élèves.

Après le départ des délégués, les membres du conseil d'établissement ont sélectionné, parmi les propositions adressées, celles qui leur semblaient le plus importants qui ont été ensuite adressés aux communes concernées ; une grande partie des demandes des élèves ont été pris en compte par les communes ou par l'AISGE, montrant ainsi tout l'intérêt donné à ces échanges.

### Séance du 17 juin 2020

Annulée suite à la situation pandémique

### Séance du 16 septembre 2020

La séance de septembre a été consacrée en grande partie aux retours des composants du conseil et de leur vécu de la crise COVID-19 en particulier suite à la fermeture des écoles et des structures d'accueil de jour : la situation semble avoir été relativement bien vécue, tant pour les parents que pour les professionnels, même si des pistes d'amélioration ont été évoquées en vue d'une éventuelle nouvelle fermeture.

Le conseil s'est en particulier penché sur les outils informatiques mis à disposition par l'EPSGE ou devant être fournis par les familles.

L'autre aspect évoqué lors de cette séance est celui de l'évolution démographique des élèves et de leur accroissement constant qui, selon le directeur de l'établissement, ne devrait pas cesser ces prochaines années. Le

besoin en locaux scolaires, déjà très important, ne fera donc que croître dans le futur, rendant en particulier la construction de la future école intercommunale de Le Muids indispensable.

#### Séance du 25 novembre

La dernière séance de l'année s'est tenue en vidéoconférence, une première dans l'histoire du conseil d'établissement. Après un rapide tour de table pour faire le point des réalisations demandées par les délégués, la séance s'est concentrée sur les incivilités rencontrées au sein des villages, particulièrement depuis la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'une des principales pistes évoquées réside dans la mise à disposition de locaux et d'activités pour les jeunes ; à ce titre, l'ASIGE a informé travailler sur un projet de centre de jeunes qui serait situé à Genolier et destiné aux jeunes dès la 7P. L'ensemble des membres s'est accordé pour relever que le problème doit être traité au niveau régional et non pas commune par commune.

#### 4.2. LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

*Comme pour l'ensemble des activités mondiales, les travaux du conseil d'établissement ont été fortement impactés par la crise sanitaire, nous obligeant à annuler une séance et d'en organiser une autre en par vidéoconférence.*

*Cependant, nous avons finalement pu réaliser notre principal objectif en recevant l'ensemble des délégués des écoles à partir de la 5P (à l'exception de celle de Givrins qui a été reportée d'une année) et en leur permettant d'exprimer leurs souhaits et leurs propositions. Celles-ci ont été prises en compte par l'ASIGE et les communes, qu'elles en soient ici remerciées !*

*Arrivant en fin du mandat législatif, il est temps de se retourner pour constater l'évolution fort réjouissante qu'a connu notre conseil d'établissement pendant ces 5 dernières années. Il est devenu, grâce à l'implication de ses membres, une chambre d'échange et de discussion où les différents partenaires ont pu comprendre les préoccupations et les réalités des autres participants.*

*Que cette collaboration puisse se poursuivre pendant la prochaine législature et que le rôle du conseil d'établissement puisse encore mieux être compris par l'ensemble des entités concernées par la vie de notre établissement scolaire !*

*Nicolas RAY, membre du Codir, Président du Conseil d'établissement  
et Municipal à Arzier-Le Muids*

#### 4.3. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P1 GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes.

##### GIVRINS

Collège Les Grands Records 4 classes 1P à 4P

##### TRELEX

Collège Les Marmouzets 4 classes 1P-4P

Collège La Farandole 5 classes 4P-6P

Effectif au 31.12.2020 : Elèves de Genolier 106 ; de Givrins 62 et de Trélex 74 = 242

#### 4.4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P2 ARZIER-LE MUIDS–SAINT-CERGUE

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. Habituellement, les élèves sont en classes dans chacune de leurs communes de domicile. Or, pour la rentrée d'août 2020, la Direction scolaire s'est vue dans l'obligation de déplacer des élèves 6P (habitant à Arzier) de se rendre en classe à Saint-Cergue. Ainsi, ce sont 24 élèves qui ont pris quotidiennement le train avec des accompagnants pour se rendre en classe dans le collège J.-J. Rousseau entièrement rénové durant la période printemps-été.

##### ARZIER-LE MUIDS

Collège CCS Centre communal et scolaire 9 classes 1P-6P

##### SAINT-CERGUE

Ecole du Vallon 7 classes 1P-4P

Ecole Jean-Jacques Rousseau 4 classes 5P-6P

Bâtiment du Vallon 1 classe ACT/ACM (bricolages)

Effectifs au 31.12.2020 : Elèves d'Arzier-Le Muids 196 et de Saint-Cergue 169 = 365

#### RÉPARTITION DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE P1 ET P2

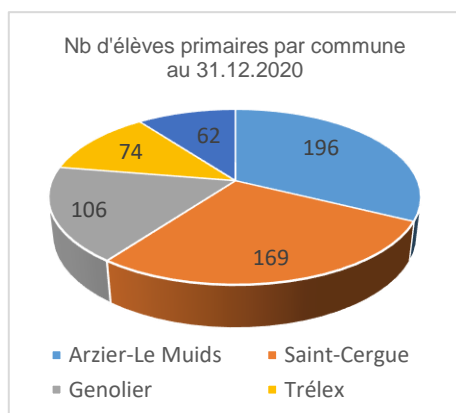


Figure 34 : statistique des élèves du Primaire

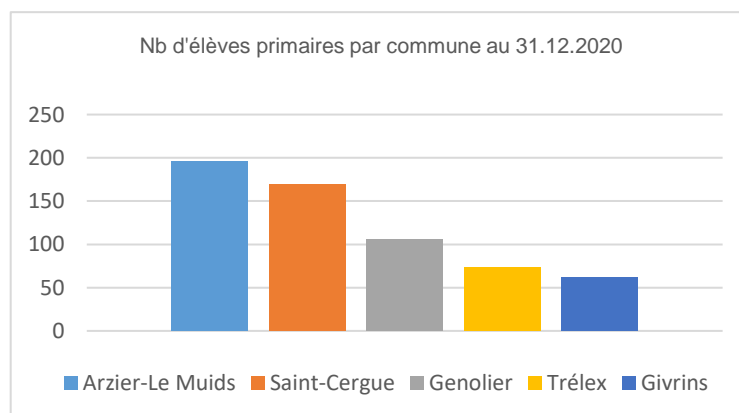


Figure 35 : statistique des élèves du Primaire



## 4.5 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE À GENOLIER

Les élèves des cycles primaires (7P-8P) et secondaires (9P-11P) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. Les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires, car ils fréquentent les collèges de Genolier avec les élèves secondaires.

### GENOLIER

Collège L'Oujon	13 classes	7P-11S
Collège Le Cordex	17 classes	9S-11S
Collège Le Montant	2 classes	7P
	1 classe ACT	
	1 classe ACM	
	1 cuisine	

Effectifs au 31.12.2020 : Elèves **d'Arzier-Le Muids 175**, de Genolier 118, de Givrins 54, de Saint-Cergue 103 et de Trélex 76 = **526**.

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES À GENOLIER

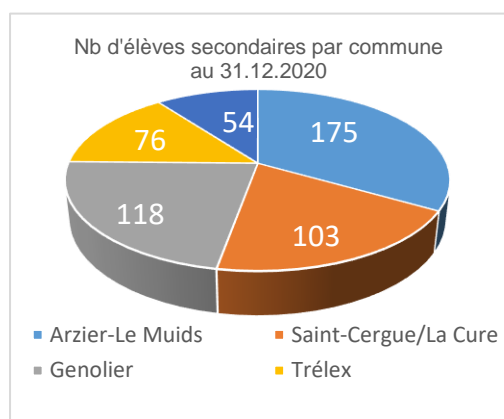


Figure 36 : statistique des élèves du Secondaire

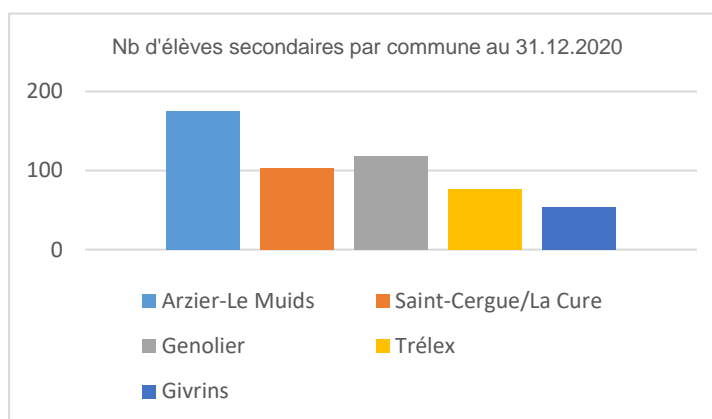


Figure 37 : Statistique des élèves du Secondaire

Durant l'année 2020, le nombre d'habitants total des 5 communes a dépassé les 10'000 ! 10'058 habitants au 31.12.2020.

Le nombre d'élèves a également fortement augmenté de 1'092 au 31.12.2019 à 1'133 au 31.12.2020, soit 41 élèves de plus, ce qui représente l'équivalent de 2 ½ salles de classes.

## 4.6. LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

### UNE ANNÉE RICHE EN DÉFIS

#### GESTION DU COVID-19

##### « UN VENDREDI NOIR » : L'EPSGE SOUS COVID-19



Figure 38 : image tirée de : [www.vd.ch](http://www.vd.ch) - Réunion extraordinaire au Palais de Rumine le 13 mars 2020

Le vendredi 13 mars 2020, à l'issue d'une séance extraordinaire de l'ensemble des directrices et directeurs de l'enseignement public vaudois au Palais de Rumine, la décision de fermer les écoles a été communiquée par la Cheffe du département (DFJC), Madame Cesla Amarelle. Nous ne le savions pas encore, mais c'était le début d'une longue période d'incertitude qui débutait, tant pour les familles que pour l'école.

#### UNE CRISE GÉRÉE PAR UNE CELLULE DÉDIÉE

Cette situation a nécessité l'activation de la cellule de crise de l'EPSGE, un organe de coordination indispensable afin de pouvoir mener à bien les actions face à cette situation inédite et sans précédent. Il a fallu en priorité pouvoir garantir la sécurité sanitaire des 1100 élèves et des 140 adultes de l'établissement, mettre en œuvre un système de consolidation des acquis scolaires à distance et permettre un soutien pour les enfants qui se retrouvaient en difficultés.



Figure 39 : Séance de travail de la cellule de crise de l'EPSGE, printemps 2020, photo de S. LAGGER

#### LA COLLABORATION

Le contexte de travail était dominé par l'inconnu, ce qui a nécessité de développer des solutions inédites et de resserrer encore plus les collaborations et la coordination.

Relevons la créativité des maîtres et maîtresses de l'EPSGE qui sont entrés avec courage dans la transformation de leur métier par l'arrivée massive d'outils numériques et l'amorce d'un enseignement à distance.

La collaboration avec les autorités politiques et plus particulièrement avec l'AISGE a permis la modification temporaire de certaines infrastructures afin de garantir la sécurité sanitaire et de prendre les premières mesures d'urgences. Il est apparu de manière encore plus flagrante que la bonne et étroite collaboration avec les autorités

*est l'ingrédient indispensable à une conduite efficace de l'école. Finalement, le passage de cet épisode complexe n'aurait pu se faire sans le soutien des parents. Je profite de ces lignes pour remercier chacun d'entre eux pour les nombreux messages de soutien qui nous ont été adressés tout au long du printemps et de l'été.*

## CONSTRUCTION NOUVELLE ZONE ADM

### DES BESOINS EN LOCAUX ACCRUS



Figure 40 : Secrétariat rénové et zone décanale créée en arrière-plan, décembre 2021, photo de S. LAGGER

*La crise du Covid a mis une nouvelle fois en évidence le fait que les locaux doivent être pensés en fonction de l'évolution de l'école.*

*Nos locaux administratifs qui ont été pensés dans la fin des années 1990 se sont retrouvés être trop exigus. En effet, sous l'effet du développement démographique et des mutations pédagogiques ce sont plus de 380 élèves et 40 nouveaux collaborateurs qui ont été accueillis depuis cette époque. Cela a induit le nécessaire développement de l'encadrement et du personnel administratif.*

### UNE RÉFLEXION CONJOINTE EPSGE-AISGE

*Les réflexions relatives à l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE sur le site de Genolier ont débuté en collaboration avec l'AISGE et le bureau d'architecte BAVU en automne 2019. Tant les réflexions que la gestion du chantier s'est faite tambour battant. Le bal des différents corps de métier se succédant a débouché à la fin du mois de janvier 2021 sur des locaux administratifs renouvelés.*

### UN RÉSULTAT FONCTIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AGRÉABLES

*Les locaux sont spacieux et lumineux. Ils permettent d'avoir une salle de réunion pour le conseil de direction et une salle de réception dédiée à l'accueil des parents dans un cadre agréable et fonctionnel. A nouveau il m'importe de remercier les autorités politiques de Genolier et les membres de l'AISGE pour le soutien de qualité porté à l'endroit de l'école, des maîtres et des élèves de nos communes respectives. Merci également à l'équipe du bureau d'architecte pour l'excellente collaboration et la prise en considération des besoins des usagers tout au long du processus de construction.*

## NOS PROJETS EN COURS

### UNE CERTAINE IDÉE DE LA CULTURE À L'EPSGE

*A l'EPSGE, nous croyons qu'il faut hisser nos élèves jusqu'à la culture et ne pas baisser la culture jusqu'à eux. Nous voulons leur dire que l'on va les faire grimper jusqu'aux textes fondateurs de notre civilisation incarnée par Ovide, Homère, Dante, Rabelais, Nietzsche, Kant et bien d'autres et que c'est le travail et l'honneur du maître que de faire cela.*

### SE CONSTRUIRE SUR LA BASE DES CLASSIQUES

Dans cette idée-là, l'EPSGE s'engage ardemment à la transmission de la culture aujourd'hui et pour les années à venir. A cette fin, un premier projet intitulé « Je lis donc je suis » a été mis sur pied pour nos élèves de 7<sup>e</sup> année.

L'objectif est de donner accès aux élèves, par le biais de la lecture régulière l'accès à des textes fondateurs, aux « classiques ». Les classiques le deviennent par ce qu'ils sont à un certain moment, par un certain travail, par une certaine œuvre, dans la formulation de l'universel. L'intérêt d'un classique ce n'est pas qu'il soit classique, mais c'est qu'il soit universel. Et fort de cela, il faut leur enseigner à en tirer des parallèles avec la vie actuelle. L'intérêt de connaître des vers de La Fontaine ce n'est pas tellement de briller dans des soirées familiales, mais bien de pouvoir comprendre la nature humaine, son fonctionnement et d'appréhender ce qui est aujourd'hui et ce qui va advenir

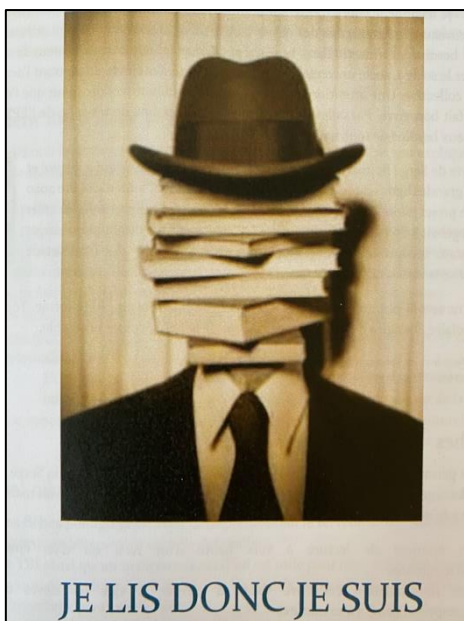


Figure 41 . image tirée de :

<https://www.google.com/search?q=je+lis+donc+je+suis>

Projet débuté en 2020 pour nos élèves de 7e année

demain. Ainsi, lire des classiques ce n'est pas être réactionnaire, c'est-à-dire penser que la vérité est uniquement dans le passé. Mais c'est dire que peut-être, il y a des gens avant nous qui ont compris des choses et qui peuvent nous servir dans notre présent à nous. A l'EPSGE, nous voulons dire à nos élèves que ceux qui les ont précédés ont encore quelque chose d'utile à leur dire.

## TRANSITION NUMÉRIQUE

### DES ENJEUX MAJEURS POUR LES ANNÉES À VENIR

L'enjeu numérique dans nos sociétés n'a fait que croître depuis les années 1980 et devient majeur depuis quelques années. L'école ne peut ignorer cela car sans citoyens majeurs capables de se servir des nouvelles technologies, les démocraties ne sont, à terme, pas viables. De plus en plus de métiers nécessitent des connaissances sur le fonctionnement du matériel informatique, les logiciels et les réseaux. Les changements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sont profonds et rapides. A tel point qu'il est encore difficile d'imaginer les implications futures qui y sont liées. Si nos élèves ne parviennent pas à se constituer une citoyenneté numérique solide nous ne leur donnons pas les chances de prendre part de manière éclairée à la société de demain, qu'elle soit croissante, décroissante, ou déclinante. Yuval Noah Harari explique dans son ouvrage 21 leçons pour le 21<sup>e</sup> siècle : « La technologie n'est pas mauvaise en soi. Si vous savez ce que vous voulez dans la vie, elle peut vous aider à l'obtenir. Si vous ne le savez pas, ce sera un jeu d'enfant pour elle de façonner vos objectifs à votre place et de prendre le contrôle de votre existence ». Ainsi, nous souhaitons donner à nos élèves la possibilité



de définir leurs buts par une connaissance fine d'eux-mêmes et du monde qui les entoure ainsi que de les outiller adéquatement pour faire face de manière citoyenne aux enjeux numériques à venir.

### L'EPSGE – UN ÉTABLISSEMENT PILOTE AU NIVEAU CANTONAL

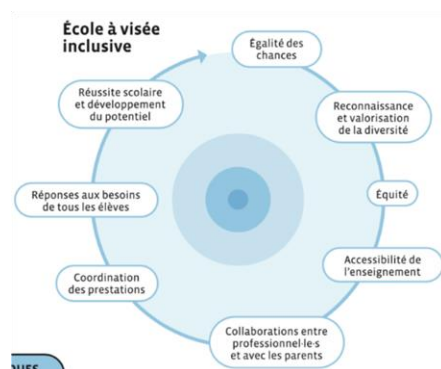
Dans le but de permettre à nos élèves de travailler leur littératie numérique (soit, l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans

la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités), nous nous sommes engagés en tant qu'établissement pilote auprès du DFJC afin non seulement d'enseigner à nos élèves la science informatique mais également d'assurer la transition numérique de l'établissement tant dans son enseignement que dans sa gestion.

Le chemin est long et parsemé d'embûches. Il nous faut travailler tant sur l'acquisition de matériel numérique de qualité que sur le développement de programmes adaptés à l'enseignement et la gestion tout comme sur l'acquisition des compétences spécifiques par l'ensemble des collaborateurs de l'EPSGE.

En collaboration avec l'AISGE et grâce aux investissements réalisés, à ce jour, 60% de nos classes sont équipées de dalles interactives (affichage frontal numérique au sein de la classe). Nous sommes équipés d'un réseau Wi-Fi de qualité sur l'ensemble des 5 sites qui composent notre école et les maîtres suivent des formations continues dispensées par l'Université de Lausanne, l'EPFL et la HEP. Une équipe de gestion stratégique est constituée au sein de l'établissement afin de mieux accompagner les mutations inhérentes à la stratégie numérique de l'établissement. Ces efforts initiés en 2018, poursuivis en 2020 doivent nous mener vers une utilisation raisonnée et raisonnable de l'outil numérique au sein de l'EPSGE.

## PROJET DÉPARTEMENTAL 360°



Depuis une quinzaine d'année déjà, l'EPSGE s'efforce d'offrir aux élèves qui présentent des besoins cognitifs spécifiques un soutien inclusif, notamment par le travail personnalisé avec des enseignants spécialisés actifs au sein d'un Lieu Ressources tant pour le primaire que pour le secondaire. La politique d'instruction et d'éducation du canton de Vaud vise une école inclusive. Cela implique d'accueillir de plus en plus d'élèves à besoins pédagogiques et/ou de santé particuliers.

A l'EPSGE, environ 200 élèves doivent pouvoir bénéficier de soutien à un moment ou à un autre de leur scolarité. Dans le cadre du projet départemental « Concept 360° » voulu par Madame Amarelle, l'EPSGE est « établissement pilote » et a renforcé ses équipes pédagogiques par un dispositif permettant la prise en charge globale de situation d'élève relevant autrefois d'institutions spécialisées.

## UN RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE ENCADRANTE

La présence d'une éducatrice en milieu scolaire qui collabore étroitement avec une conseillère « École-famille », l'infirmière et les équipes pédagogiques renforce encore le dispositif d'encadrement de nos élèves les plus fragiles. Ainsi, en fonction des défis qu'un élève rencontre dans son parcours scolaire, il peut bénéficier de mesures ciblées (appuis pédagogiques, projet pédagogique individualisé, médiation, prévention santé, etc.), de mesures spécifiques (aménagement scolaires, aide à l'intégration, soutien psychologique, cours intensif de français) ou d'intervention intensive (mesures renforcées de pédagogie spécialisée), ceci en plus des actions globales et universelles mises en place l'année durant au sein de l'établissement (actions collective de climat d'établissement, pédagogie régulière, etc.).

## LES DÉFIS FUTURS

### GESTIONS DES BESOINS EN LOCAUX SCOLAIRE EN FONCTION DE LA DÉMOGRAPHIE

*Force est de constater que les besoins en locaux scolaires continuent à augmenter. Cette tendance qui a été anticipée dès les années 2010 est devenue plus prégnante dès 2018. Actuellement, nous ne pouvons plus faire l'impasse devant les besoins réels. Plusieurs sites scolaires sont saturés (Saint-Cergue, Arzier-Le Muids, Genolier) et l'installation de locaux scolaires provisoire est une nécessité (portacabines, rénovation d'ancien locaux). Cette réalité est un challenge pour l'organisation scolaire et pour les familles de notre bassin de recrutement car la mobilité des élèves est devenue une nécessité autant qu'une contrainte. Pour la première fois depuis des années, nous avons dû enclasser des élèves habitants le village d'Arzier-Le Muids à Saint-Cergue, avec les conséquences financières que cela implique en matière de transports scolaires et les désagréments pour les familles concernées.*

*Notons que grâce à la réactivité de la commune de Saint-Cergue, la rénovation du bâtiment « Jean-Jacques Rousseau » a permis d'éviter de mettre nos élèves dans des locaux provisoires et ainsi leur offrir un cadre d'apprentissage agréable. Vu l'évolution des constructions et l'apparition de nouveaux chantiers, il est fort probable que de nouvelles familles viennent s'installer dans notre bassin de recrutement. Cela sera synonyme d'augmentation de la population scolaire et de nouveau besoin non seulement en salle de classe mais également en toutes sortes de locaux indispensables à l'enseignement telles que des salles de dégagement pour l'enseignement différencié, des salles de gymnastique, des locaux de rencontre pour les entretiens de parents, des lieux d'accueil pour le temps de midi (restaurant scolaire), des lieux d'accueil périscolaires.*

### RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES LIEUX D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES (UAPE, ACCUEIL DE JOUR)

*Sous la pression des besoins sociétaux, le milieu scolaire a vu des partenaires nouveaux émerger. La journée continue de l'élève permet à des enfants d'être pris en charge du début de la matinée jusqu'en soirée. Cela est possible par l'accueil de l'enfant, respectivement de l'élève par différentes institutions. Ainsi le relais se fait hebdomadairement entre les UAPE et les lieux d'accueil de jour, l'école, et les lieux de repas sur le temps de midi. Ceci nécessite de la coordination et de la collaboration entre chacune de ces entités. Plusieurs contacts ont été réalisés de manière fructueuse ces dernières années et la collaboration est maintenant bien établie. Il s'agira pour les années à venir de continuer sur cette lancée afin d'affiner ce qui peut l'être afin que nos élèves, les enfants de la région puisse bénéficier des étayages nécessaires à leur développement.*

*Simon LAGGER, Directeur de l'EPSGE*



Figure 42 : logo EPSGE

## 5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves se rendent à pied à l'école lorsque leur collège se trouve dans leur commune de domicile ; des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune ou dont le domicile est à plus de 2.5 km de l'école. L'organisation des transports est régie par le [Règlement cantonal sur les transports scolaires](#)<sup>7</sup>.

L'AISGE a organisé une partie de ses transports scolaires avec le train NStCM, ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire privée.

### 5.1. TRAIN NTSCM – ACCOMPAGNANTS PÉDITRAIN

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Trois lignes de Péditrain étaient en place entre La Cure et Le Muids jusqu'au 2 juillet 2020. Une ligne a été créée à la rentrée d'août entre Arzier et Saint-Cergue selon les explications ci-dessous.

## MESURES SANITAIRES – PERSONNES À RISQUES

Cette année 2020, marquée par l'arrivée du Covid, a apporté son lot de complication dans l'organisation des accompagnements Péditrains. Un certain nombre des accompagnants étant des personnes à risques, l'AISGE a été contrainte de réorganiser ses troupes.

Certains accompagnants ont choisi de quitter l'AISGE après la mise en confinement, d'autres ont été dirigés vers les patrouilles scolaires et vers un accompagnement uniquement à pied et en extérieur entre la gare de St-Cergue et les écoles. Les plannings avec les trajets en train ont été répartis avec le solde des accompagnants.

L'AISGE a une politique RH respectueuse et a fait son maximum pour assurer leurs emplois à son personnel dévoué.

Durant le confinement un message hebdomadaire a été envoyé à tous pour ne pas perdre le contact, éviter l'isolement des personnes seules et pour conserver ce lien qui unit les employés AISGE.



Figure 43 : A l'AISGE Pédibus est devenu Péditrain !

<sup>7</sup> Règlement sur les transports scolaires :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/etat\\_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement\\_transports\\_scolaires.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf)

---

## PÉDITRAIN LE MUIDS À ARZIER

LE MUIDS	ARZIER
----------	--------

Les élèves qui habitent Le Muids vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, voire deux adultes, accompagnant-s Péditrain, engagé-s par l'AISGE. Sur ce trajet, cinq accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine pour 24 enfants inscrits sur cette ligne.

Le nombre d'enfants présents à certains trajets dépassant les 12 requis par les recommandations de l'OAJE<sup>8</sup>, un deuxième accompagnant est engagé pour assurer leur sécurité sur le chemin de l'école.

L'accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu'à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

---

## PÉDITRAIN LA CHÈVRERIE À ARZIER

LA CHEVRERIE	ARZIER
--------------	--------

Les élèves primaires qui habitent à La Chèvrerie vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnant Péditrain, engagé par l'AISGE. Sur ce trajet, deux accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine, pour 2 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

---

## PÉDITRAIN ARZIER À SAINT-CERGUE

ARZIER	SAINT-CERGUE
--------	--------------

Des élèves qui habitent à Arzier ont été, dès la rentrée d'août, enclassés à Saint-Cergue. Pour cette nouvelle ligne, ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, voire deux adultes, accompagnant-s Péditrain, engagé-s par l'AISGE. Sur ce trajet, six accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine pour 23 enfants inscrits sur cette ligne. Tous les accompagnants de cette ligne sont également inscrits sur les accompagnements entre La Cure et Saint-Cergue.

L'accompagnement est assuré depuis la gare d'Arzier, dans le train d'Arzier à St-Cergue, puis à pied de la gare jusqu'aux écoles. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

---

<sup>8</sup> OAJE-Office de l'accueil de jour des enfants : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/office-de-laccueil-de-jour-des-enfants-oaje/>



## 5.2 LE MOT DE LA RESPONSABLE DES TRANSPORTS ARZIER-LE MUIDS

- **Péditrain Le Muids vers Arzier**

*L'augmentation de la fréquentation de 2019 semblant être définitive, (23 élèves), nous avons décidé d'augmenter également le nombre d'accompagnant-e-s par trajet, afin d'assurer au mieux la sécurité de ce groupe. Au total, nous avons toujours 5 personnes qui se répartissent les trajets.*

- **Péditrain entre La Chèverrie et Arzier**

*Plus que 2 élèves en 2020 sur ce trajet et 2 accompagnante-e-s qui se partagent les trajets. La problématique de la Covid a particulièrement touché ce groupe durant l'été. Le personnel à risque ayant dû être redirigé vers des patrouilles, pour garantir au mieux leur sécurité. Nous remercions chaleureusement les parents concernés pour leur compréhension et leur implication. Nous faisons au mieux de nos possibilités pour trouver du personnel, malheureusement la tâche reste ardue.*

- **Péditrain Arzier vers Saint-Cergue**

*En raison du manque de locaux disponibles dans l'école d'Arzier, une classe d'Arzier-Le Muids a dû être déplacée sur St-Cergue dès la rentrée d'août. Nous remercions infiniment Mme Samuel d'avoir su gérer ce péditrain supplémentaire et vous renvoyons à son rapport pour les détails.*

*Louise SCHWEIZER, membre du CODIR en charge du dicastère « Sécurité & transports »  
et Syndique d'Arzier-Le Muids*

### PÉDITRAIN LA CURE À SAINT-CERGUE

LA CURE	LA GIVRINE	LES PRALIES	LES CHESEAUX	ST-CERGUE
---------	------------	-------------	--------------	-----------

Les élèves primaires qui habitent à La Cure, Les Pralies, La Givrine et Les Cheseaux-Dessus vont en classe à Saint-Cergue.

En 2020, huit accompagnants assurent les quatre trajets quotidiens (deux le mercredi) proposés aux parents. Cette offre a un grand succès avec près de 17 enfants qui en profitent chaque matin et l'après-midi à la fin des cours ; un peu moins d'enfants rentrent à midi car certains sont inscrits à l'UAPE.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à St-Cergue, puis à pied de la gare jusqu'à la nouvelle école Le Vallon et l'école de J.-J. Rousseau rouverte en août 2020. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

### PATROUILLES SCOLAIRES À SAINT-CERGUE

Mme Jannick BURNIER est la coordinatrice des patrouilleurs ; elle gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels, fait les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et est en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants. Mme BURNIER dépend directement de la Municipale responsable des transports de la commune de St-Cergue.

Dans ce village, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine (deux fois le mercredi). Ce sont une dizaine de patrouilleurs qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire.

### 5.3 LE MOT DE LA RESPONSABLE DES TRANSPORTS LA CURE-SAINT-CERGUE

#### **Péditrain**

*De plus en plus d'élèves font le chemin de l'école avec le péditrain. Pour les trajets réunissant plus que 12 enfants, nous avons décidé de dédoubler les accompagnants. En fin d'année, pour le trajet entre La Cure et St-Cergue, il y avait 17 élèves inscrits, et 8 accompagnants en prennent soin.*

*Dès la rentrée d'août, St-Cergue accueillait des élèves d'Arzier – Le Muids, enclassés dans l'école J.-J. Rousseau. Ainsi un nouveau péditrain entre Arzier et St-Cergue a dû être mis en fonction. Ce service prend en charge 23 enfants ; 6 accompagnants assurent les trajets.*

*Pour ces deux lignes de train, si les parents le souhaitent, un service de midi ramène les enfants chez eux pour manger, et ensuite les ramène à l'école.*

*Vu que certains des enfants de la ligne de La Cure ont pour but l'école du Vallon, et d'autres l'école J.-J. Rousseau, à l'arrivée presque simultanée des trains de La Cure et d'Arzier, des groupes d'élèves sont formés en fonction de l'école de destination.*

*La coordination des accompagnants et l'inscription des élèves a été assurée jusqu'à fin novembre par Madame Fabienne Chételat ; puis dès le 1<sup>er</sup> décembre, Mme Véronique Marcou-Piguet a pris la relève.*

*Notons que le personnel doit faire preuve d'un sens de l'improvisation remarquable, car les conditions météo peuvent rendre les trajets difficiles, notamment dû au fait que les trottoirs de St-Cergue sont parfois enneigés lors du passage des élèves. Les entrées et sorties du train demandent beaucoup de vigilance, et en cas de retard ou d'absence de train, enfants et parents doivent être rassurés.*

*Je tiens à remercier de tout cœur le personnel qui prend en charge, dans des conditions si variables, ce service exigeant.*

#### **Patrouilles**

*Aucun grand changement n'est à signaler pour ce service unique à St-Cergue. Notons juste que l'équipe a été renforcée par deux personnes qui ne pouvaient plus assurer les péditrains, dû au risque sanitaire.*

*Madame Jannick Burnier est notre coordinatrice. Grâce à elle, quatre fois par jour aux heures de rentrées et sorties de l'école, le personnel en gilet jaune, et muni d'une palette, aide les enfants à traverser les 3 carrefours principaux du village.*

*Je tiens à remercier vivement les 7 personnes qui interrompent à plusieurs reprises leurs journées pour faire leur service de 20 minutes, et sortent par soleil, par pluie, par neige, et parfois dans le vent, pour sécuriser le trajet des élèves.*

*Françoise SAMUEL, membre du CODIR en charge du dicastère « Sécurité & transports »  
et Municipale de Saint-Cergue*

#### 5.4. BUS SCOLAIRE

Les transports sont assurés par Hubert et Nathalie GREMLICH qui sont au volant de deux bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du Primaire qui se rendent de Genolier aux écoles de Givrins ou Trélex.

Les bus scolaires pour les élèves du Primaire assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également les courses spéciales, telles que le déplacement des élèves du Primaire de Givrins aux salles de gymnastique de Genolier ou de Trélex, les déplacements des élèves du Secondaire à la piscine de Bassins. Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus, un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places. M. et Mme GREMLICH conduisent, mais assurent également la surveillance, des élèves sur la durée du parcours.

#### 5.5. LE MOT DU RESPONSABLE DES TRANSPORTS GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

*L'année scolaire 2020-2021 a été fortement impactée par la pandémie due au COVID-19. Le dicastère des transports n'y a pas échappé.*

*Principale mesure, évidemment le port du masque obligatoire pour tous les élèves de plus de 12 ans et ceci dès la rentrée d'août 2020. Ceci impacte principalement les élèves prenant le train pour se rendre à Genolier (7P-11S).*

*Les protocoles sanitaires ont aussi été mis en place pour les élèves transportés par le bus (1P-6P) ; masques pour les conducteurs-désinfectants pour les mains.*

*Le changement dans l'organisation des transports d'élèves des villages de Trélex, Givrins et Genolier mis en place l'année dernière donne satisfaction. Notamment en termes de sécurité pour les élèves de 1P-6P pris en charge uniquement par le bus, avec par exemple le quartier de Sus-Châtel, desservi par un petit bus pour les écoles de Givrins et Trélex. Au grand parking de Genolier, un grand bus prend également les élèves de Genolier pour les amener dans les écoles de Givrins et Trélex.*

*Le transport en train des élèves de 7P-11S de Trélex et Givrins vers Genolier, avec l'horaire au quart d'heure permet plus de flexibilité avec les horaires d'école variables.*

*Ce sont donc près de 90 élèves du Primaire qui utilisent les bus et près de 409 élèves du Secondaire qui utilisent le train entre Trélex-Givrins et Arzier-Le Muids, La Cure-St-Cergue, vers les collèges de Genolier.*

*La présence d'un agent Protectas dans le train du matin de Arzier à Genolier est toujours d'actualité, afin de s'assurer du bon comportement des élèves.*

*La gare de Genolier et le trajet gare-collège pose toujours des problèmes, ceci malgré la présence d'un agent Protectas sur le quai, notamment le mercredi après-midi où 300 élèves prennent le train en même temps.*

*La police cantonale a assuré périodiquement une présence préventive.*

*Je tenais à remercier Madame Althaus pour tout le travail effectué pour le dicastère « transports et sécurité ». Cette année de pandémie a énormément augmenté la charge de travail que ce soit pour l'organisation ou pour répondre à toutes les questions posées par les parents*

*Philippe DEPIERRE, membre Codir en charge du dicastère « Sécurité & transports »  
et Municipal de Trélex*



Figure 44 : Train NStCM [photo Cie NStCM]



Figure 45 : Bus scolaire Gremlich [photo Gremlich Excursions]

## 6. CANTINES SCOLAIRES

Le grand défi de l'année 2020 a été la mise en place d'une cantine scolaire dans le réfectoire habituel et de l'étendre à la grande salle attenante, afin d'assurer les distanciations sociales imposées par les mesures sanitaires édictées par le canton.

M. ADAMS, membre du CoDir, accompagné de l'intendant-concierge, ont fait toute la mise en place et les marquages ; deux étudiantes ont été engagées pour seconder les surveillantes en place.

Les deux salles ont été organisées afin d'éviter au maximum les croisements au moment de l'arrivée et du départ des élèves après leur repas. L'entrée dans la salle a été ouverte par la porte de secours avec obligation de se désinfecter les mains en entrant, puis un couloir d'entrée a été installé avec des marquages au sol vers le comptoir de distribution des plateaux. Des plateaux individuels ont été mis en place par le personnel de la cuisine, les bacs à couvert étant proscrits, ainsi que le buffet de salades. Tous les mets ont été servis sur assiette et emportés séparément par chaque élève. Cette mise en place a eu cours durant toute la fin de l'année 2020.

Au moment du départ des élèves, les tables et chaises ont été systématiquement désinfectées par les surveillantes entre les deux services, puis à la fin du dernier service.

Après les vacances d'automne, un allègement concernant les distanciations est intervenu et la grande salle a été fermée ; les élèves ont à nouveau été installés uniquement dans le réfectoire.

Aucune exigence de l'Etat n'a été émise concernant le traçage, les élèves de Genolier peuvent fréquenter la cantine de Genolier en toute confiance, soit pour acheter un repas au cuisinier, soit en apportant un plat de la maison à réchauffer.

### 6.1. CANTINE DE GENOLIER

La cantine de Genolier propose toujours les repas préparés sur place au prix inchangé de CHF 8.50; Ce sont près de 300-350 élèves qui viennent manger à la cantine chaque jour, les menus « fait maison » attirent ces jeunes adolescents affamés. Au vu des horaires scolaires et du grand nombre d'élèves, les repas sont servis en deux services, l'un à 11h00 et l'autre à 12h00.

Pour les élèves qui ne désirent pas consommer les menus proposés, l'AISGE met à leur disposition cinq fours à micro-ondes. Les élèves qui apportent un pique-nique « maison » ou qui achètent des mets à emporter au kiosque de la cantine scolaire, sont également accueillis au réfectoire.

## 6.2. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE CANTINES

*L'année 2020 a été marquée, sans surprise par la Covid 19. De nombreuses mesures ont dû être mis en place de manière urgente afin d'assurer la sécurité sanitaire des élèves, des surveillantes et l'équipe de Monsieur Besnard. J'aimerais adresser un grand merci à l'équipe de Monsieur Besnard pour leur réactivité et adaptabilité sans parler de la qualité de leur travail et la bonne humeur. Je salue également l'effort considérable du personnel administratif de l'AISGE et l'implication des collègues du CoDir et la direction de l'école ! Cette situation particulière nous a montré combien le travail "main dans la main" entre différents acteurs est précieux. Les changements ont été, après une période d'ajustements de tous les côtés, adaptés comme étant le nouveau normal.*

*Regula ZELLWEGER, membre du CoDir en charge du dicastère « Cantine »  
et Municipale de Givrins*



Figure 46 : image tirée de : <https://www.google.com/search?q=pyramide+alimentaire>

## 7. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

### 7.1 LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE JOUR DE L' AISGE

Vous trouvez toutes les informations sur le déroulement de l'année 2020 dans le rapport de gestion de l'Accueil de jour, annexé au Préavis 07/2020.

### 7.2 LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ACCUEIL DE JOUR

*L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire. Lors de l'annonce de la fermeture des écoles, l'accueil de jour a, dans un premier temps, reçu l'instruction d'ouvrir les structures plus largement, quitte à dépasser les quotas, afin d'accueillir les enfants qui ne pouvaient pas aller à l'école. Cette instruction a été suivie, peu de jours plus tard, par l'ordre de fermer les structures. Ainsi a commencé, pour les équipes, une longue période où le lien avec les enfants était gardé grâce à des prises de contact téléphoniques ou par email, et par la diffusion de petites vidéos. Quand enfin les structures ont pu rouvrir, cela s'est fait dans la difficulté, surtout pour les UAPE, car l'école a d'abord ouvert à mi-effectif, c'est-à-dire que les enfants allaient à l'école un jour sur deux. Ainsi certains parents auraient eu besoin d'une garde quand l'école n'accueillait pas l'enfant, d'autres parents ne voyaient pas pourquoi payer pour l'UAPE, alors que ce jour-là, l'enfant ne pouvait pas aller à l'école.*

*Pendant la période de confinement et donc de fermeture des structures, les prestations de garde n'ont évidemment pas été facturées aux parents. Mais le personnel a été payé intégralement. Pour avoir les liquidités nécessaires, les communes ont payé la participation communale aux prestations. Les demandes pour une indemnisation fédérale pour cause de Réduction de l'horaire de travail (RHT), n'ont pas été acceptées. En revanche, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a accordé une aide exceptionnelle pour passer ce cap financier difficile.*

*L'année a aussi été marquée par le refus de l'OAJE de donner l'autorisation d'exploiter les annexes des UAPE à Trélex et à St-Cergue. Ce refus était principalement motivé par un taux d'encadrement insuffisant par la direction. Pour remédier à ce problème, les membres du dicastère, appuyés par l'ensemble du CODIR, ont présenté le préavis 08/2020, pour un crédit de CHF 100'000, qui financera la formation des responsables de site, afin qu'elles puissent assurer la fonction d'adjointes de direction.*

*L'accueil de jour est en constante croissance. Pour faire face à la demande, la crèche d'Arzier – Le Muids, le Relais des Mômes, s'est dédoublé, grâce à un tout nouveau bâtiment sis au-dessus de la gare. Ainsi, la structure initiale, nommée maintenant le Relais du Haut, accueille 20 « grands » et la nouvelle structure Relais du Bas accueille 10 « bébés » et 14 « trotteurs ». Ce lieu a ouvert ses portes à partir de la rentrée d'août et nous avons fêté l'inauguration avec la population du village le 5 septembre.*

*Je désire terminer ce mot avec des remerciements vifs envers tout le personnel de l'accueil de jour. Dans la situation tendue qu'a représenté la crise sanitaire, toutes et tous ont montré un bel engagement, et ont fait leur possible pour offrir un quotidien chaleureux et ludique aux enfants.*

*Françoise SAMUEL, responsable du dicastère « Accueil de Jour »,  
et Municipale de Saint-Cergue.*

## 8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 8.1. LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

*Le message du rapport 2019 débutait par ces mots : « Les années se suivent et se ressemblent » ! Qui aurait pu prédire un tel chamboulement dans nos vies, et ce sur l'ensemble de notre chère planète bleue, pour cette année 2020 ?*

*Une citation de Nelson MANDELA m'a guidée tout au long de cette année : « **Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse** » ! Grâce à ces sages paroles, je suis restée plus que jamais optimiste malgré les nombreuses difficultés rencontrées en 2020, car je suis passionnée par mon travail.*

*L'année 2020 a été le témoin de nombreux changements pour l'AISGE et particulièrement au sein du secrétariat général avec, en premier lieu, l'absence prolongée de la secrétaire adjointe, absence qui m'a contrainte d'assurer deux charges simultanément : secrétaire générale et secrétaire adjointe avec toutes les tâches qui s'y rapportent. Cette situation a été effective du début février, jusqu'à mi-mai, mettant à rude épreuve mes forces physiques de travail. L'arrivée d'une assistante administrative le 13 mai a été un immense soulagement. Avec l'aide précieuse de cette nouvelle arrivante pleine d'envie et d'énergie, j'ai pu reprendre un rythme de travail avec des horaires près de la normale et profiter de sa dynamique et de son optimisme rayonnant.*

*Cependant, il y avait eu entre-temps, à mi-mars, le confinement annoncé par nos autorités avec toutes les mesures sanitaires à mettre en place. Un grand défi administratif et logistique s'était alors présenté à moi ; les membres du CoDir multipliant les séances afin de prendre toutes les décisions politiques nécessaires à l'AISGE et la quête des produits et matériels qui était lancée.*

*Du côté administratif, les collaborateurs travaillant avec les élèves ont été mis en congé forcé et, afin de ne pas perdre leur contact, j'ai mis en place une petite missive hebdomadaire avec un message poétique et optimiste. Grâce à ces messages et à ceux reçus en retour de la part des collaborateurs au fil des semaines, j'aime à penser que le lien entre tous les employés a ainsi été maintenu et a permis un retour aux accompagnements tout en douceur et je ne reviendrai pas sur les difficultés d'approvisionnement déjà décrites précédemment dans ce rapport.*

*La reprise des écoles en mai passée, il était déjà temps de penser à l'organisation de la rentrée scolaire, au budget 2021 et à cela se sont ajoutés les travaux d'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE. Voilà donc organisés, avec l'aide de l'intendant-concierge et selon les demandes de la Direction scolaire, les nombreux déménagements entre les différents locaux à l'intérieur de L'Oujon pour organiser des bureaux et un secrétariat provisoires, éliminer les mobiliers et matériels usagés et n'ayant plus cours, ainsi que la préparation des deux nouvelles classes dans Le Montant avec l'arrivée de 2 x 24 élèves : peinture, branchements électriques et informatiques, stores, serrures sécurisées, casiers pour les nouveaux élèves et le nettoyage final pour la rentrée. Cela accompli, une information arriva concernant les transports, celle de devoir organiser des accompagnements Péditrain pour des élèves depuis la gare d'Arzier aux écoles de Saint-Cergue. Du personnel fut trouvé, les plannings arrêtés et les parents informés avant les grandes vacances.*



*L'administration devait ensuite durant les vacances d'été subir un nouveau changement avec le départ à la retraite de la boursière en titre et l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice. Un mois de travail ensemble et déjà tout s'est mis en place avec efficacité et décontraction grâce à cette jeune maman pleine de joie et d'optimisme.*

*L'année 2020 remplie de difficultés, de contraintes, de problèmes humains et logistiques s'est finalement terminée sur une note d'un futur rayonnant ; l'arrivée de mes deux nouvelles collaboratrices, avec qui j'ai un immense plaisir à partager quotidiennement les tâches diverses et variées, a permis une organisation efficiente du secrétariat général de l'AISGE. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.*

*En conclusion, à l'aube de ma 20<sup>e</sup> année de service au sein de l'AISGE, je vous confirme tout mon attachement à cet engagement et combien j'apprécie ce travail très varié. J'affectionne également la complicité acquise au fil des années avec l'ensemble des collaborateurs lors de mes nombreuses visites sur le terrain, en cantine, sur les accompagnements Péditrain ou dans les bâtiments. J'aimerais remercier ici chaleureusement les membres du CoDir, ceux avec qui j'ai des contacts presque quotidiens en raison de leur dicastère, mais également à tous ceux, moins proches, mais qui soutiennent politiquement notre association scolaire et le travail qui m'est confié. Après 20 ans, je suis toujours ravie de servir l'AISGE et je puis assurer à tous les membres du CoDir, ainsi qu'à tous les membres du Conseil intercommunal, que j'appliquerai avec tout mon professionnalisme cette maxime de Sir Winston CHURCHILL : « **Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent** » ! L'adaptation immédiate à toutes les situations rencontrées ou à venir est mon moteur pour servir les intérêts de l'AISGE, des communes-membres et des nombreux élèves qui nous sont confiés quotidiennement.*

*Dominique ALTHAUS, secrétaire générale de l'AISGE*

## 9. CONCLUSION

Les membres du Codir souhaitent aux membres du Conseil intercommunal de trouver, dans le présent rapport de gestion, tous les renseignements utiles sur la vie de l'AISGE et ses nombreux intervenants durant cette année 2020.

Ils les remercient d'avance pour leur lecture attentive de ces pages.

Ce rapport de gestion a été approuvé par le Codir en date du 24 mars 2021.

  
 AU NOM DU CODIR AISGE :  
 La Présidente : Florence SAGE      La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS  

